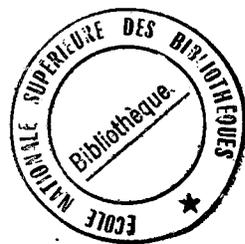


ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

DE LA DIST [DIRECTION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE]

.... A LA DBMIST [DIRECTION
DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES, ET DE L'INFOR-
MATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE]



Mémoire présenté par
Maîté COURBIN

Sous la direction de
Monsieur Henri CONTE

Jury : Monsieur MERLAND
: Monsieur CONTE

18ème Promotion

1982

1982

17

Qu'il me soit permis ici d'exprimer
mes remerciements aux membres de
la DIST et de la DBMIST qui ont
accepté de me recevoir ou m'ont
transmis des informations concer-
nant leurs services respectifs

COURBIN (Maïté).- De la DIST [Direction de l'information scientifique et technique] à la DBMIST [Direction des bibliothèques des musées et de l'information scientifique et technique] : mémoire/présenté par Maïté Courbin ; sous la dir. de Henri Comte,...- Villeurbanne : E.N.S.B., 1932
.- II - 67 p ; 30 cm
Annexes non paginées

COMTE (Henri). Dir.
Information scientifique et technique,
politique
Direction de l'information scientifique et technique
Direction des Bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique

Les Conditions de création et les actions d'une direction chargée de promouvoir l'information scientifique et technique au sein du Ministère de l'Education Nationale.
Sa fusion avec le Service des Bibliothèques, pour former une direction des Bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique aux moyens plus vastes permet d'espérer des mesures concrètes concernant les bibliothèques universitaires.

TABLE DES MATIERES

	pages
SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES	I - II
INTRODUCTION	1
<u>PREMIERE PARTIE : CONDITIONS DE CREATION DE LA DIST</u>	
Evolution historique : de l'AUDIST à la DBMIST, en passant par la DIST	3
. L'Audist	4
. La Dist	5
. La Dbmist	6
Les objectifs de la DIST	
. La politique d'ensemble	8
. Des problèmes à maîtriser : le moyen terme	10
. Objectifs à court terme - actions prioritaires	14
- à caractère national	15
- actions ponctuelles	16
<u>DEUXIEME PARTIE LES MOYENS DONT DISPOSE LA DIST</u>	
. Les moyens financiers	18
. Les moyens en personnel	23
. Le centre de documentation	26
<u>TROISIEME PARTIE : LES REALISATIONS</u>	
Le Bureau de la Formation	27
. Formation	28
. Sensibilisation	32
. Nouvelles techniques pédagogiques	33
. Formation à la gestion informatisée d'une bibliothèque	34
Le Bureau de la Valorisation	
. Connaissance de la demande et des ressources	35
. Favoriser la communication entre chercheurs	38
. Promouvoir les bases et banques de données	41

Le Bureau des études techniques et économiques	
. Missions	44
. Actions	45
. Thèmes de réflexion	47
Le Bureau "conduite des projets"	
. Catalogue collectif des publications en série en France	48
. Informatisation de la gestion des BU	50
. Introduction douce de l'informatisation dans les bibliothèques	54

QUATRIEME PARTIE : LA DBMIST

La création de la DBMIST	56
. Situation avant 1982	56
. Naissance de la DBMIST. Organigramme succinct	59
Les objectifs de la DBMIST	61
. Six grands axes d'action	
Importance de la DBMIST - Les moyens	65
. Moyens financiers	
. Organigramme détaillé	

<u>CONCLUSION</u>	66
-------------------	----

ANNEXES

1ere partie : arrêtés de création de la DIST et de la DBMIST	
2ème partie : Plan de classement du Centre de documentation de la DIST	
: Liste des publications en série en cours au centre de documentation de la DIST en septembre 81	
3ème partie : Bureau de la valorisation	
-enquête chercheurs	
-questionnaire aux Centres de Documentation	
-synthèse des dossiers après lettre circulaire de 21/10/81	
: Bureau conduite des projets	
-circulaires détaillées du 8-12-81 sur le catalogue collectif des publications en série	
-circulaire détaillée d'Avril 82 sur l'informatisation des Bibliothèques universitaires	
• Organigramme détaillé de la DBMIST sous forme de dépliant non paginé	

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

AGAPE	Algorithme de Gestion Automatisée des Périodiques
ANVAR	Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche
AUDIST	Agence Universitaire de Documentation et d'Information Scientifiques et Techniques. Paris
BAB	Bureau pour l'Automatisation des Bibliothèques (France)
BGF	Bibliographie de la France
BN	Bibliothèque Nationale. Paris
BNIST	Bureau National de l'Information Scientifique et Technique. Paris
BU	Bibliothèque Universitaire
CADIST	Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique
CDSH	Centre de Documentation en Sciences Humaines (CNRS)
CDST	Centre de Documentation Scientifique et Technique (CNRS)
CETIB	Centre de Traitement Informatique des Bibliothèques
CIEPS	Centre International d'Enregistrement des Publications en Série
CNESER	Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPI	Catologue collectif de Périodiques Informatisé, <u>antérieurement</u> : Catalogue des Publications en série de l'Isère
CPU	Conférence des Présidents d'Université
D/RC	Description des structures chimiques, Acquisition, Restitution et Conception
DBMIST	Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique

DGRST	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique. Paris
DICA	Division de la Coopération et de l'Automatisation (France)
DIST	Direction de l'Information Scientifique et Technique
DRUI	Délégation aux Relations Universitaires Internationales
EAD	<i>ENSEIGNEMENT ASSISTÉ POUR ORDINATEUR</i>
ENSB	Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques
GFPBBD	Groupement Français des Producteurs de Bases et Banques de Données
IPPEC	Inventaire Permanent des Périodiques Étrangers en Cours
IST	Information Scientifique et Technique
IUE	Institut Universitaire Européen. Florence
MF	Millions de Francs
MIDIST	Mission Interministérielle de l'Information Scientifique et Technique (France)
MU	Ministère des Universités (France)
RIB	Réseau Informatique des Bibliothèques (France)
RSI	<i>RECHERCHE EN SCIENCES DE L'INFORMATION</i>
SB	Service des Bibliothèques
SGBD	Système de Gestion de Base de Données
SIBIL	Système Intégré des Bibliothèques de Lausanne
TRANSPAC	Réseau public français de TRANSMission de données par PAquets
UER	Unité d'Enseignement et de Recherche
URFIST	Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique

I N T R O D U C T I O N

Pourquoi avoir décidé de consacrer cette note de synthèse à la Direction de l'Information Scientifique et Technique ? Au cours de discussions avec des professionnels des bibliothèques, nous nous sommes aperçus rapidement que si tout le monde parlait de cette mystérieuse et lointaine DIST, avec espoir ou sur un mode désabusé, elle restait somme toute quelque chose de peu connu. Nous est donc venue l'idée d'aller sur place, d'interroger les membres de la DIST, et d'essayer de répertorier les différents pôles de réflexion et d'action au sein de cette Direction.

Or, depuis que nous avons commencé de rassembler de la documentation et entrepris cette étude, des remaniements à l'intérieur du Ministère de l'Éducation Nationale sont intervenus, transformant la DIST en DBMIST (Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique). La DIST n'aura donc eu qu'un an d'existence. Bien entendu, il ne sera pas possible de porter un jugement critique sur un organisme à la vie si courte, cette année ayant surtout été consacrée à la DIST, à une réflexion en profondeur et à des prémices d'actions dans certains domaines, ou à la mise en valeur d'actions en cours.

Ce seront les réussites ou les échecs de la DBMIST qui permettront de juger des orientations de la DIST.

Par voie de conséquence, nous nous bornerons à dégager par un bref rappel historique les conditions de création de la DIST. Puis nous essaierons de déterminer ses objectifs et après l'examen des moyens tant humains que financiers dont elle dispose, de faire le relevé des réalisations à mettre à son actif et des actions entreprises. Enfin, un ultime chapitre sera consacré à la DBMIST et aux perspectives qu'elle ouvre pour l'avenir des bibliothèques, par rapport à la DIST, dont les grandes orientations semblent conservées. Les limites de la DIST semblaient en effet venir du fait qu'elle n'avait pas les moyens de sa politique et au plan administratif devait "partager ses pouvoirs" notamment avec le Service des Bibliothèques,

P R E M I E R E P A R T I E

LES CONDITIONS DE CREATION DE LA DIST

PREMIERE PARTIE : LES CONDITIONS DE CREATION DE LA DIST

I EVOLUTION HISTORIQUE : DE L'AUDIST A LA DBMIST, EN
PASSANT PAR LA DIST

A L'AUDIST

C'est la création de l'AUDIST (Agence Universitaire de Documentation et d'information Scientifiques et Techniques) le 2 octobre 1978 qui concrétise la nécessité de mener une politique générale de l'information scientifique et technique, dans le cadre du Ministère des Universités. En effet, le BAB (Bureau pour l'automatisation des bibliothèques), ensuite la DICA (Division de la coopération et de l'automatisation), ancêtres de l'AUDIST, ne se préoccupaient que d'automatisation des bibliothèques et de coopération entre bibliothèques. Au yeux du législateur, à partir de la naissance de l'AUDIST, le saut qualitatif apparaît très net. L'informatique devient alors l'outil favorisant le développement de l'IST (Information Scientifique et Technique), au sein cette fois de la totalité des établissements - bibliothèques, instituts, laboratoires - qui, dans le cadre du Ministère des Universités manient l'IST (primaire, secondaire ou banques de données). Les bibliothèques ne repré-

sentoient donc qu'un point limité du secteur d'intervention de l'AUDIST. Il est de plus intéressant de noter que la direction de cette agence échappait aux conservateurs (1) et que c'est un universitaire de haut rang qui l'assumait. D'ailleurs, la plupart des bibliothécaires français, lésés par tous ces changements institutionnels semblent avoir ressenti la création de l'AUDIST comme un abandon et en tout cas l'avoir sous-estimée. Jacqueline Gascuel dans un article paru en 1978 (2) porte un jugement désabusé sur la succession des organismes... Dans les faits, l'AUDIST s'efforçait de jouer un rôle de direction ministérielle mais son statut peu compatible avec les missions d'impulsion et de coordination dont elle était investie, entraîna des difficultés et le statut d'agence universitaire fut abandonné, au profit d'une structure émanant de l'administration centrale, à savoir une direction ministérielle, aux pouvoirs plus larges.

- (1) LE LOARER (Pierre).-L'Informatisation des bibliothèques françaises : histoire et développement : notes pour une étude/sous la direction de Jean MEYRIAT -Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1981, p 3-9
- (2) GASCUEL (Jacqueline).-Des Bibliothèques publiques, demain comme aujourd'hui ? in: Bulletin du Livre 1978, 5 décembre, p 81 n° 363

Dans son mémoire sur l'Informatisation des bibliothèques françaises, soutenu en 1981 dans le cadre de l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales, M. Le Loarer, conservateur à la DIST fait d'ailleurs une analyse approfondie de ces différents changements institutionnels et s'intéresse à ce que signifient les sigles eux-mêmes, au style d'hommes en place, en même temps qu'il étudie le contexte administratif pour dégager cette évolution dont la DIST mais surtout la DBMIST seront en quelque sorte l'aboutissement. Ce chapitre s'inspire d'ailleurs de ce travail de synthèse récent.

B LA DIST

Certes, c'est véritablement à la création de la DIST (Direction de l'information scientifique et technique), le 27 janvier 1981 (cf annexe 1) que la notion d'IST englobe et dépasse celle de documentation et qu'une sorte d'ennoblissement (3) se produit, la logique d'action de l'AUDIST, se trouvant renforcée, grâce à des pouvoirs plus larges.

(3) LE LOARER (Pierre). - L'Informatisation des bibliothèques françaises : histoire et développement... notes pour une étude / sous la direction de Jean MEYRIAT - Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1981, p 3-9

La DIST hérite donc d'une histoire complexe qui a vu se développer des actions diverses, sur lesquelles il n'est pas possible de revenir dans le cadre de cette étude. Du 27 janvier 1981 au 3 mars 1982, cette direction d'abord au sein du Ministère des Universités, puis du Ministère de l'Education Nationale travaille sans que ses missions soient officiellement précisées par un texte et ses compétences délimitées par rapport à d'autres organismes. Ainsi dans le même temps, la tutelle de la Bibliothèque Nationale est confiée au Ministère de la Culture, celle de la MIDIST (mission interministérielle de documentation et d'information scientifiques et techniques) au Ministère de la Recherche et de la technologie. Le service des Bibliothèques, quant à lui, demeure jusqu'au 3 mars 1982.

C LA DBMIST

La DIST "existe"... mais sa création apparaît comme transitoire, impression que le changement de gouvernement ne fait que confirmer. Au 3 mars 1982, le Service des Bibliothèques fusionne avec la DIST, dont les attributions s'élargissent encore, pour former la DBMIST, (Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifiques et techniques) (cf annexe 2). La nouvelle direction dépend de la direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche au sein du ministère de l'Éducation Nationale (voir organigramme au chapitre 4).

Tous les musées relevant du ministère de l'Education Nationale sont désormais sous la tutelle de la DBMIST. La reconduction, à sa tête, du précédent directeur de la DIST, polytechnicien et ingénieur général des télécommunications, confirme la volonté de mettre au service de l'IST et notamment des bibliothèques les nouvelles technologies de pointe développées sous l'impulsion de la direction générale des télécommunications (4).

Actuellement, cette grande direction assume l'essentiel des moyens de documentation et d'animation des enseignements supérieurs et de la recherche universitaire et, étant donné l'importance de l'IST pour le développement économique et le rayonnement culturel de la France, les choix qui seront effectués seront absolument déterminants pour l'avenir. En outre, il apparaît comme un progrès considérable de rassembler tout ce qui concerne les bibliothèques de recherche et la formation initiale et permanente des bibliothécaires au sein d'un seul organisme, aux compétences clairement délimitées.

(4) LE LOARER (Pierre) - L'Informatisation des bibliothèques françaises : histoire et développement : notes pour une étude / sous la direction de Jean MEYRIAT Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1981. - p 5

Et bien que cette première partie s'intitule "Les conditions de création de la DIST", nous avons poussé l'historique jusqu'à la DBMIST pour que le lecteur ait à ce sujet un panorama complet des changements administratifs.

II LES OBJECTIFS DE LA DIST

A LA POLITIQUE D'ENSEMBLE

Dans un bref article, Monsieur Varloot insiste sur le fait que la DIST est "une direction de l'information" (5) bien qu'elle utilise beaucoup l'informatique. Outre une direction de moyens, elle se veut une direction définissant et mettant en place une politique de l'information scientifique et technique. Cette politique vise à :

1) Rattraper le retard considérable de la France en matière d'IST, retard dû en partie à des moyens jusqu'à présent trop restreints. Ce retard se traduit par des structures inadaptées et une sensibilisation à l'IST très insuffisante. Selon les experts, la France aurait dans ce domaine de cinq à sept ans de retard (6).

(5) VARLOOT (Denis). - La DIST in: La Lettre de la DRUI, juin 1981, n°6

(6) VARLOOT (Denis). - La Politique d'information scientifique et technique : in: extrait du procès-verbal de la séance plénière du CNESER, 17 nov 1981, P 32-50

La DIST doit donc s'inscrire dans la politique du ministère en matière d'enseignement et de recherche mais l'IST doit être gérée de façon cohérente et dynamique.

2) Assurer une meilleure coordination avec les porteurs de la DIST et travailler en collaboration avec les autres organismes gérant l'IST au sein du Ministère de l'Education Nationale ou des autres ministères. Toutes les fois qu'il est nécessaire, les décisions doivent être prises en commun entre la DIST et la direction des enseignements supérieurs. Ensuite de nombreux organismes consacrent un budget important à l'IST. Il s'agit notamment du ministère de la recherche et de la technologie, par le biais du Centre de documentation sciences et techniques, ou du centre de documentation sciences humaines du CNRS, ou la délégation à l'innovation et à la technologie, ou la mission interministérielle de documentation et d'information scientifiques et techniques, ou l'ANVAR. En outre, c'est le ministère de l'industrie, grâce à l'agence de l'informatique qui finance les matériels destinés au développement des bases et banques de données. L'IST semble donc une priorité du gouvernement tout entier et la DIST doit être un partenaire à part entière. (7)

(7) VARLOOT (Denis). La Politique d'information scientifique et technique : in, extrait du procès-verbal de la séance plénière du CNESER, 17 nov 1981, p 32-50

3) Coordonner et rendre compatibles les efforts d'automatisation de l'accès à l'information réalisés par les établissements dépendant du ministère, la réalisation effective demeurant de la compétence de ces établissements. La DIST doit donc prendre en charge la mise en valeur des structures existantes de documentation scientifique et technique. Dans un contexte où l'IST produite en France et accessible représente seulement 3 à 5 % de la production mondiale et où, de plus, 80 % de cette information est créée en milieu universitaire (8), le rôle de la DIST semble essentiel, en vue de mettre à la disposition de la communauté universitaire ainsi que des utilisateurs, l'ensemble de l'IST créée ou détenue par les universités et les grands établissements. Elle doit également participer au financement et à la coordination des banques de données. A ces fonctions se rattache l'emploi des moyens informatiques implantés Boulevard Pasteur (siège de la DIST) mais aussi au centre de calcul de l'Isle d'Abeau, dans l'Isère (9)

- (8) VARLOOT (Denis). La Politique d'information scientifique et technique : in: extrait du procès-verbal de la séance plénière du CNESER 17 nov 1981 p 32-50
- (9) VARLOOT (Denis). La DIST in : "La lettre de la DRUI, juin 1981, n°6

La formation des personnels des bibliothèques, des enseignants et autres utilisateurs aux divers systèmes de télécommunication s'insère dans cet effort. (10)

4) Développer les moyens d'information en recherchant selon quelles procédures -mécaniques ou sociologiques - les différents types d'information pourraient atteindre leur clientèle. Par exemple, on peut envisager de rechercher des succédanés à certaines publications confidentielles, d'organiser des colloques d'exploitation de certaines informations, en provenance de l'étranger, de sensibiliser le milieu scientifique et universitaire à l'existence de créneaux privilégiés de recherche (exemple du Japon sur le matériel médical). En outre la DIST s'intéresse aussi aux moyens classiques de diffusion de l'information -édition, catalogue etc... même si ceux-ci doivent être désormais complétés par la mise en oeuvre de techniques nouvelles. Enfin, il est naturel que la DIST tente d'améliorer la promotion et la diffusion des publications spécialisées d'origine universitaire, à l'impact souvent restreint (11)

(10) VARLOOT (Denis). La DIST in : "La lettre de la DRUI, juin 1981, n°6

(11) VARLOOT (Denis). La Promotion des publications spécialisées d'origine universitaire : contribution à la table ronde sur l'édition scientifique et technique de langue française, organisée par l'université de technologie de Compiègne, 1981

5) Assurer la protection de l'information

sous le double aspect de la propriété intellectuelle et des exigences de la sécurité nationale. Alors que sur ce dernier point les Etats-Unis protègent 65 %, l'URSS 90 %, la France protège seulement 20 % de ses informations scientifiques

6) Ne pas limiter la clientèle de la direction

au monde universitaire et scientifique. Une fois les informations classées et les clientèles définies, ces informations pourraient être mises à la disposition du monde industriel ou administratif et cette clientèle externe pourrait apporter un financement non négligeable.

En conclusion, s'intéressant à la fois à la coordination des actions entreprises au sein des universités dans le domaine de l'IST et à l'incitation au développement d'initiatives particulières, grâce à une politique d'ouverture et de décentralisation favorisant la créativité, la DIST a élaboré un plan d'action général à huit volets :

- connaissance de la demande,
- sensibilisation et promotion de l'existant,
- formation
- amélioration de l'existant,
- production de l'IST
- diffusion de cette information
- vulgarisation scientifique
- coordination et normalisation

B DES PROBLEMES A MAITRISER : LE MOYEN TERME

1) L'utilisation des bases et banques de données accuse un retard à combler. Il faut donc s'informer au maximum sur ce qui se fait ailleurs qu'en France, dominer le fait que l'offre d'information est insuffisante et améliorer les moyens en infrastructure notoirement insuffisants en ce qui concerne les outils modernes de recherche documentaire et d'accès aux documents primaires. Quatre obstacles doivent être surmontés :

- Fournir en terminaux tous les établissements qui en ont besoin,

- Améliorer la formation et donc le "suivi" de ces implantations, le dialogue avec les bases et banques de données étant encore complexe,

- Prendre en compte le coût des interrogations,

- Améliorer la pertinence des interrogations aux banques de données et valoriser les banques françaises.

2) La situation de l'édition scientifique et technique est préoccupante et il faut arrêter le risque de colonisation culturelle insidieuse par le monde anglo-saxon .

3) La résolution de tous les problèmes d'accès aux documents primaires est à dominer.

La prise de conscience de ces problèmes doit s'accompagner d'une bonne analyse des besoins des enseignants,

des chercheurs et des étudiants, afin de les pousser à réfléchir pour savoir si entre autres choses, ils se mettent en quête de l'information dont ils ont vraiment besoin.

Il faut veiller à ce que s'instaure une sorte d'apprentissage de l'utilisation de l'information scientifique et technique car aller chercher des informations quand on en a besoin demande toute une éducation.

Enfin, il faut mettre en oeuvre une décentralisation de l'action et valoriser l'action des conseils d'université et des bibliothèques universitaires. Les besoins des bibliothèques universitaires doivent être considérés comme prioritaire. L'examen de ces quelques points précis nous conduit à penser que le long et moyen terme sont assez indissolublement liés.

C OBJECTIFS A COURT TERME - LES ACTIONS PRIORITAIRES

La DIST entend accorder une grande place à l'étude des applications possibles des nouvelles techniques qui apparaissent sur le marché de l'IST afin de maîtriser et orienter les choix futurs en toute connaissance. Il s'agit là d'un objectif fondamental. Les actions prioritaires mises en place à la DIST utilisent largement le travail qui se réalise incessamment sur ce thème au sein de la direction.

La DIST entend mener à bien dans un futur proche des réalisations

a) à caractère national

1) le catalogue collectif unifié des périodiques en France, instrument de travail unanimement attendu par les bibliothèques universitaires, opérationnel début 1983,

2) l'achèvement de l'équipement en terminaux des bibliothèques universitaires, fin 1982,

3) la poursuite et l'extension des actions de formation en particulier une formation déconcentrée,

4) l'extension de la messagerie électronique, permettant de faciliter la gestion du prêt interbibliothèques

5) l'informatisation de la gestion des bibliothèques universitaires avec le lancement de deux expériences en 1982, s'appuyant sur le système SIBIL utilisé à Lausanne et le système utilisé à Florence.

6) la poursuite de la gestion informatique de la bibliographie de la France jusqu'à ce que le schéma directeur de la BN soit achevé.

b) ces actions à caractère national sont complétées par des actions ponctuelles d'incitation et de soutien

Il s'agit pour la DIST :

1) d'aider à la communication directe entre chercheurs en menant une opération pilote de téléseminaire basée sur l'audio-conférence ou la visio-conférence, entre l'école polytechnique et l'université de Nice.

2) d'aider à la diffusion des publications universitaires par la constitution d'un catalogue informatisé de publications universitaires et para-universitaires.

3) d'enquêter sur les besoins en IST pour mettre à jour les problèmes rencontrés par les chercheurs et mieux cerner l'attitude et les réactions des chercheurs tant du secteur public que privé.

4) d'étudier les propositions émanant des universités en matière d'IST à la suite des assises régionales sur la recherche et dégager des lignes de force des 140 réponses en cours d'instruction (12)

5) d'inventorier, en collaboration avec le CNRS, les bases et banques de données universitaires et para-universitaires en France, tout en poursuivant dans ce domaine son aide à la création, au développement et à la promotion de celles-ci sous des formes multiples.

6) Appui à la recherche en sciences de l'information, en cherchant à connaître et à maintenir le contact avec les équipes de recherche en sciences de l'information au sein des universités.

(12) FRANCE, Education Nationale (Ministère),

Information scientifique et technique (Direction),
Paris.- Note de service de 15-1-82 sur le point des
actions menées à la DIST en 1982

On peut donc constater combien réflexion et action sont indissociables à la DIST ; certes il ressort de l'exposé des orientations prises que l'aboutissement rapide de certaines actions considérées comme prioritaires, afin de répondre aux besoins les plus urgents, est une nécessité absolue. Mais entamer également une réflexion à long terme était une nécessité aussi impérieuse. Cette mosaïque d'actions devant s'insérer dans une logique d'ensemble.

DEUXIEME PARTIE

LES MOYENS DONT DISPOSE LA DEST

II LES MOYENS DONT DISPOSE LA DIST

A LES MOYENS FINANCIERS

1) Accroissement du budget

Le budget de la DIST en 1981 était de 13 millions de francs. Le budget prévu initialement pour 1982 était de 42,5 millions de francs répartis en 24,5 millions de crédits de fonctionnement, 18 millions de crédits d'équipement dont 8 millions pris sur l'enveloppe recherche. Cela représentait entre 1981 et 1982 un triplement du budget. (13)

Evidemment, les moyens financiers alloués à la nouvelle DBMIST et que nous examinerons dans la 4^{ème} partie sont évidemment très supérieurs, compte tenu des nouvelles attributions. (129 MF crédits de fonctionnement et 77 MF de crédits d'équipement).

Il est peut être intéressant de comparer ces chiffres au budget alloué à la MIDIST, de 50 millions de francs pour 1981 et 70 millions pour 1982.

- (13) VARLOOT (Denis) .- La Politique d'information scientifique et technique : exposé
in : extrait du procès verbal de la séance plénière du CNESER, mardi 17 novembre 81, p 32-50

CREDITS D'EQUIPEMENT

Budget 1982 : 10 MF (hors enveloppe recherche)

OBJET	CHAPITRES	SOMMES
Amélioration de l'existant et doublement du Centre de l'Isle d'Abeau	56-11	8 MF
Aide aux bases et banques de données	56-11	1 MF
Création de nouvelles bases et banques de données	56-11	1 MF
		<hr/>
		10 MF

Budget 1982 : 8 MF (enveloppe recherche)

Développement de l'édition sans papier	56-11	0,5 MF
Automatisation de la gestion des bibliothèques	56-11	2 MF
Acquisition de terminaux	56-11	5 MF
Formation à l'utilisation de banques et bases	56-11	0,5 MF
		<hr/>
		8 MF

VENTILATION DES MESURES NOUVELLES POUR 1982

CHAPITRES	SERVICES VOTES 1982	MESURES NOUVELLES 1982
34-01	0,2 MF	0,05 MF
34-02	1,756 MF	1,05 MF pour : <ul style="list-style-type: none">. Sensibilisation de producteurs et utilisateurs d'IST. Organisation de télé-réunions. Vulgarisation
34-03	-	0,914 MF pour : <ul style="list-style-type: none">. Etude des besoins des utilisateurs. Production de nouveaux systèmes d'information
34-11		0,05 MF
34-61	0,04 MF	0,01 MF
34-92	0,033 MF	
34-93	0,066 MF	
34-96	5,525 MF	10,525 MF pour : <ul style="list-style-type: none">. Amélioration de l'existant et doublement du centre de l'Isle d'Abeau. Développement de l'édition sans papier. Automatisation de la gestion des bibliothèques et centre de documentation. Catalogues collectifs unifiés. Aide financière aux utilisateurs finals. Formation à l'utilisation des bases et banques de données
36-11		3,9 MF pour : <ul style="list-style-type: none">. Aide aux bases et banques de données. Création de nouvelles bases et banques de données. Coordination - NormalisationRecherche en sciences de l'information

2) Comparaisons avec le Japon

Or, le budget du MONBUSHO (Ministère japonais de l'éducation nationale) était en matière d'IST de 60 millions de francs en 1981 et ce même ministère met en oeuvre le quart du budget de l'état japonais en matière d'information scientifique et technique (14). Ainsi le budget gouvernemental relatif à l'IST au Japon est évalué à 250 millions pour 1981, les parts les plus importantes revenant à l'Agence des sciences et techniques (120 millions) qui a financé les plus grandes bases de données bibliographiques ainsi qu'une trentaine de banques de données numériques localisées dans des universités, des centres de recherches ou des agences gouvernementales, et au ministère de l'éducation (60 millions), qui dispose pour la diffusion de l'IST du "Science Information System" relatif aux collections des bibliothèques universitaires, à la consolidation de l'information primaire, au traitement de l'information et à la production des bases de données. (15)

(14) VARLOOT (Denis).- Intervention au colloque "Informatique et universités", organisé par l'université d'Aix-Marseille II, 18-19 juin 1981

(15) VARLOOT (Denis) .- Intervention au colloque "Informatique et universités" , organisé par l'université d'Aix-Marseille II, le 18 et 19 juin 1981

Ces chiffres sont significatifs car le Japon en ce qui concerne le développement de sa politique de recherche et développement, en visant une dépense nationale de recherche et développement s'élevant à 2,5 % du PIB en 1985, tend à développer des techniques originales limitant l'appel à des technologies étrangères. C'est sans doute au Japon que la part d'information spécialisée circulant à travers des circuits organisés est la plus élevée du monde...

B DES MOYENS EN PERSONNEL

L'organigramme officiel de la DIST n'ayant jamais paru, nous avons essayé de reconstituer un organigramme "de fait" qui a fonctionné Boulevard Pasteur de janvier 1981 à mars 1982 (voir organigramme page 25 précédente). Au budget 82 de la DIST était prévu un accroissement de 27 postes en janvier 82 et de 30 postes en octobre 82, ce qui portait à 57 le nombre d'emplois nouveaux pour 1982

Créations d'emplois par catégories

Créations nettes Tableau récapitulatif

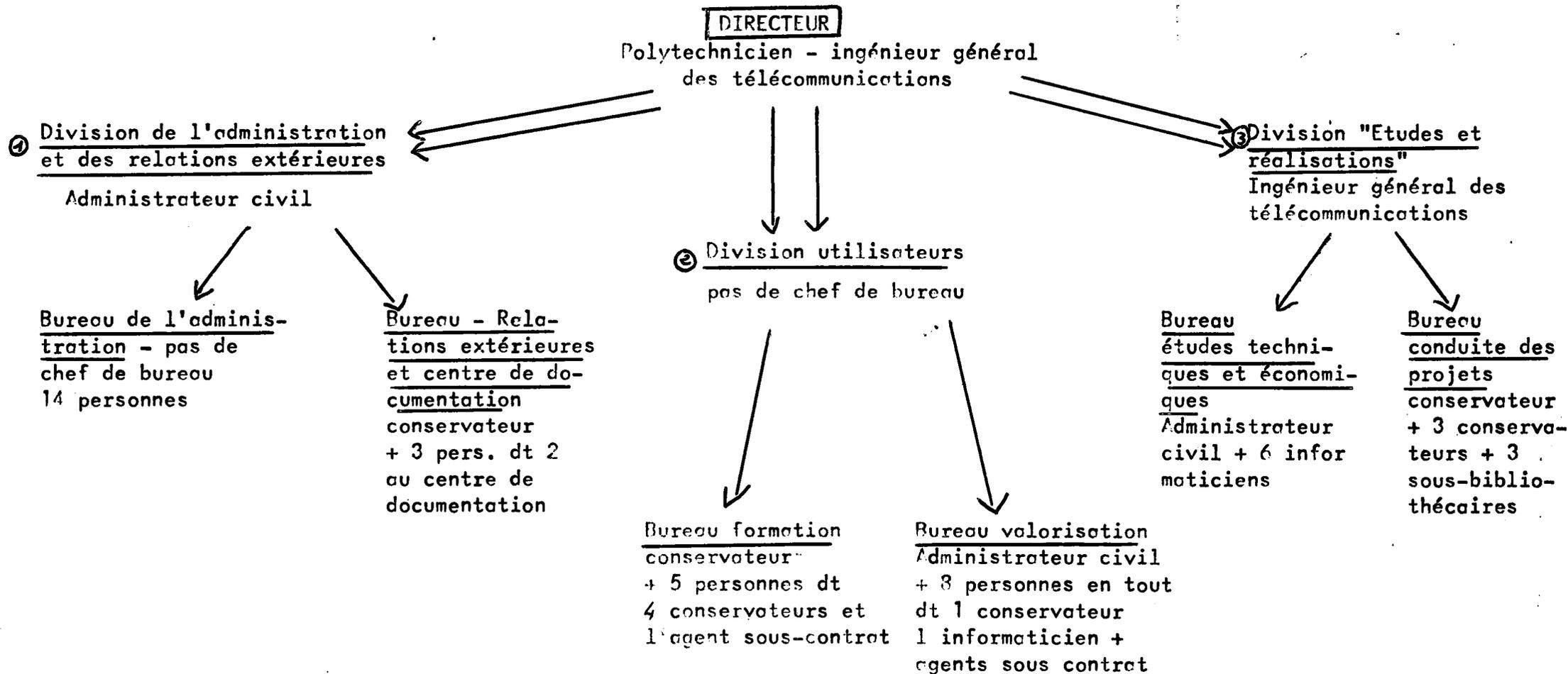
	cu 1/01/82	cu 1/10/82
Enseignants	2 M.A. 7 Assistants	6 assistants
I. T. A.	1 Ing. 1A 6 Ing. 2A 3 Ing. 3A	1 Ing 1A 4 Ing 2A 9 Ing 3A
Administratifs	2 A.A.U 4 S.A.U 1 Sténo	-
Conservateurs	-	10
Total	27	30

Intégrations

5 (à l'Administration Centrale)

Sur ces 57 postes, 42 devraient être implantés dans les universités, écoles et bibliothèques universitaires pour contribuer au développement de telle ou telle action considérée comme prioritaire et 15 dans des établissements d'enseignement supérieur, postes mis à la disposition de la DIST pour une période de deux à trois ans mais concernant des individus appartenant bel et bien à l'université et pouvant continuer parallèlement leurs travaux de recherche (16). Il s'agit de faire en sorte qu'une contribution précieuse puisse être apportée par ces assistants et maître-assistants à une direction de l'administration centrale, tout en lui permettant d'en tirer eux-mêmes personnellement quelque chose de bénéfique.

(16) VARLOOT (Denis).- La Politique d'information scientifique et technique : intervention devant les membres du CNESER, le 17 novembre 1981, p 32-50



ORGANIGRAMME OFFICIEUX DE LA DIST DE JANVIER 81 A MARS 82

C LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA DIST

Il fait suite au CEDICA, centre de documentation de la DICA. Il est chargé de réunir une documentation de base pour satisfaire les besoins des utilisateurs internes et en cela, il est bien un moyen au service de la DIST, d'en effectuer le traitement documentaire, d'organiser la diffusion de l'information dans le service et à l'extérieur, mais il est ouvert à tous les chercheurs et professionnels de la documentation.

Son champ documentaire s'étend surtout aux documents traitant de gestion et d'automatisation des bibliothèques, de coopération interbibliothèques et aux publications concernant l'IST. Le centre participe à la section 101 du Bulletin signalétique du Centre national de la recherche scientifique.

Son fonds documentaire est de 4 000 documents et de 160 titres de périodiques en cours (voir annexe).

Il est un moyen essentiel de mise à jour des connaissances pour le personnel de la DIST et les personnels s'intéressant à l'IST. On peut se demander s'il va hériter des fonds du centre de documentation du service des bibliothèques.

TROISIEME PARTIE

LES REALISATIONS

III REALISATIONS ET RESULTATS

Le travail s'effectuant dans chaque bureau selon un thème principal, plutôt que de faire éclater les diverses actions menées à l'intérieur de chacun d'eux, nous avons préféré conserver une vision d'ensemble des préoccupations dans chaque bureau. Il s'agit donc d'un compte rendu objectif du travail effectué et des thèmes de réflexion. Bien évidemment, la bibliographie sera peu abondante, cet exposé étant basé sur des entretiens oraux et des rapports internes.

A LE BUREAU DE LA FORMATION

Dans le cadre du développement de l'exploitation des ressources documentaires, le bureau a un rôle très important. Son activité principale est en effet d'assurer la formation à l'interrogation des bases de données et le prolongement de toutes les dépenses effectuées pour acheter du matériel. Pour cela, la section formation, dès sa création, au sein de l'Audist, en 1980, a développé ses activités selon trois axes principaux.

. mise sur pied des stages de formation à la téléconsultation des bases de données diffusées par le serveur Cuestel - Télésystèmes avec pour première conséquence une initiation à la connaissance et à l'utilisation du logiciel Mistral.

. Information et sensibilisation des utilisateurs potentiels du milieu universitaire (chercheurs, enseignants, étudiants), à cette nouvelle technique d'accès à l'information.

. Appel à des techniques novatrices, telles que les techniques audio-visuelles ou d'EA0, pour élaborer des outils pédagogiques.

Actuellement le premier type d'action, à savoir la formation, au fur et à mesure de l'expérience acquise, s'est considérablement structuré et diversifié.

1) Des stages de formation à la DIST sont donc l'action la plus ancienne. Ils sont la continuation de l'action de l'Audist dans ce domaine, mais de manière étendue. Pour présenter des programmes adaptés aux besoins des stagiaires tels qu'ils ont été exprimés dans les questionnaires d'évaluation, des niveaux de stages différents se rencontrent, en plusieurs modules qui correspondent à des sujets précis constituant une session de formation. Ces modules prennent en compte le niveau des participants et la difficulté du fichier à maîtriser.

Trois modules principaux fonctionnent et chaque module donne lieu à l'élaboration d'un manuel dont un exemplaire est déposé aux archives du bureau.

a) Le premier module dure une demi-journée. Il est constitué par une initiation à la téléconsultation des banques de données. Sont décrits les principes généraux de la recherche documentaire automatisée et un rappel des langages documentaires est offert aux participants. Cette approche s'adresse à des participants qui "découvrent" le terminal.

b) Le second module est toujours consacré à l'apprentissage des logiciels : Mistral ou autres.

Il peut s'agir d'une première formation ou d'un perfectionnement.

Ces deux premiers modules sont toujours assurés par la DIST.

c) Le troisième module est une initiation et une première formation aux fichiers étudiés. Ce stage est assuré par les producteurs de fichiers, en présence des membres de la DIST et en liaison avec eux. Ces sessions à la DIST, d'une durée moyenne de trois à cinq jours (plusieurs modules peuvent être cumulés) semblent de l'avis des participants extrêmement fructueux, notamment parce que les travaux pratiques permettant de s'exercer sont nombreux.

L'organisation des stages est faite en liaison avec les différents services dont relèvent les personnes formées et les producteurs de banques de données. Les demandes formulées par les BU transitent par le Service des Bibliothèques qui est le principal interlocuteur de la DIST. Mais cette dernière, qui, dans la pratique est très au fait des besoins réels, notamment au moment de nouvelles implantations de terminaux, décide ensuite. Avec la réunion du Service des Bibliothèques et de la DIST, les problèmes devraient régresser. Du temps de l'Audist, le mot d'ordre était de ne former qu'à Télésystèmes. Puis, après une enquête sur les besoins, la formation a englobé des fichiers intéressants tels G.Cam et Cisi. Les stages étant d'abord au service des universités, on sera amené à former aux serveurs étrangers, en médecine par exemple mais il s'agit bien d'un choix politique. Le domaine des bases de données étant un domaine mouvant où l'évaluation de l'intérêt réel d'un fichier est souvent difficile à long terme, il est difficile d'établir une planification de ces

stages à l'avance. Toutefois des plannings d'un semestre sont généralement élaborés, ce qui permet de recruter des stagiaires dont le niveau correspond vraiment aux stages effectués. Les producteurs de fichiers assurent gratuitement la formation à leurs fichiers respectifs et leur participation demeure indispensable pour la qualité de la formation.

Le bilan de ces stages est très positif, d'abord par leur qualité, ensuite, par leur nombre : 74 stages en 1981, avec 357 participants dans le cadre de la formation continue des personnels des BU

Sessions de formation à la téléconsultation le banques de données

Tableau comparatif des stages effectués en 1980 et 1981.

	Année 80	1er semes- tre 1981	Année 1981
Sessions de formation	11	15	74
Nbre de jours de formation	34	49	/
Personnel formé	82	136	357

Mais devant l'augmentation des terminaux implantés, une sorte de renversement de l'organisation de la formation va s'effectuer. Bien sûr la DIST continuera de former dans ses locaux mais,

2) Une formation déconcentrée est prévue pour octobre 1982

A la DIST, l'équipe de base va former 7 équipes qui feront à leur tour la formation au niveau régional, pour les BU et tous les utilisateurs potentiels (URFIST). Par ce biais, une sorte de pont sera établi entre l'université et les bibliothèques universitaires. En effet, ces équipes seront constituées d'un conservateur attaché à la BU mais n'effectuant qu'un travail de formation et d'un universitaire (assistant ou maître-assistant). Ce système nécessitera sans doute des conventions entre les BU, les universités et la DIST. Un problème se pose d'ailleurs en ce qui concerne le statut et la carrière de ces enseignants dont le prêt à la DIST ne serait que temporaire (voir intervention de M. Varloot à la CNESER) (17)

Les 7 pôles choisis sont Strasbourg, Lyon, Toulouse, Rennes, Paris, l'Ecole des Chartes et peut être Nice. Une étude s'appuyant sur l'étude des pôles de l'université, en ce qui concerne notamment les sciences de la communication, l'informatique (présence d'un DESS ou non), sur l'examen de l'activité de la BU en matière de recherche documentaire automatisée, sur la date d'implantation du terminal et les statistiques concernant son utilisation, a permis de déterminer le choix.

Le conservateur chargé de travailler au sein des URFIST aurait pour responsabilité (CIRCULAIRES DE FÉVRIER ET MARS 1982)

. la formation des personnels des bibliothèques, des utilisateurs intermédiaires et finals de l'université à l'interrogation en conversationnel des banques et bases de données.

(17) VARLOOT (Denis).- La Politique d'information scientifique et technique : intervention devant les membres du CNESER, le 17 nov 1981.- p 32-50

- . l'organisation de démonstrations de sensibilisation à l'utilisation des techniques modernes.

- . la promotion des banques et bases de données universitaires.

- . il pourrait éventuellement être appelé à participer à des recherches en sciences de l'information.

Comme formation, il devrait avoir :

- . une bonne pratique de la recherche documentaire automatisée : connaissance de plusieurs logiciels et des banques de données dans de vastes secteurs.

Ses qualités :

- . aptitude à l'enseignement et au travail en équipe. Méthode- organisation- initiative - imagination et facilité de contact.

La sensibilisation : le second type d'action du bureau de la formation

Pour répondre à des demandes ponctuelles de la part d'universités, de grandes écoles, d'associations professionnelles, cinq actions de sensibilisation se sont déroulées.

Des journées de sensibilisation ont eu lieu, par exemple à la BU de pharmacie de Paris ou à la Bibliothèque du Museum, liées à l'implantation de terminaux, la DIST intervient en fournissant le matériel, en intervenant intellectuellement et en organisant des journées portes ouvertes.

Les lettres circulaires proposent des journées d'infor-

mation sur la recherche documentaire automatisée , n'ont pas donné un résultat positif, en dépit d'une relance.

Toutefois, nouveauté intéressante, la DIST a participé à deux stages organisés en liaison avec la mission de la Télématic Ile de France pour des enseignements du second degré. Ces interventions ont fortement intéressé l'auditoire, et cette attitude réceptive peut suggérer à la DIST des actions futures.

Le troisième type d'action concerne les nouvelles techniques pédagogiques

Il s'agit de créer pour chaque stage un support pédagogique destiné éventuellement à le prolonger et l'étayer. Un manuel simplifié d'utilisation a donc été élaboré systématiquement. Ensuite, deux programmes sont en voie d'achèvement.

c) le premier fait appel à l'audio-visuel. Il comprend un montage de diapositives sonorisées sur l'initiation à la recherche automatisée dans le domaine médical, destiné d'abord à la sensibilisation.

b) le second est un programme d'enseignement assisté pour ordinateur de consultation structurale par le logiciel DARC. Des subventions vont être accordées pour que ce type d'assistance permette aux utilisateurs d'acheter les manuels de travail.

Un quatrième type d'action en est à ses balbutiements

et le premier stage aura lieu en mai 82. Il s'agit de former des bibliothécaires dont la bibliothèque va être informatisée au plan de la gestion.

Conclusion : il est possible de mesurer d'après cet exposé quel enjeu représente une formation continue bien conduite. En effet, des implantations d'appareillage non suivies d'une formation seraient catastrophiques. Et M. Varloot, dans une interview accordée à Livres-Hebdo, a d'ailleurs signalé qu'il avait dès 1981 les moyens d'implanter des terminaux dans toutes les BU mais qu'il avait repoussé cet objectif à 1982, n'ayant pas alors les moyens d'assurer conjointement une formation pour tous. (18)

(18) VARLOOT (Denis).- Comment nous allons aider les BU à s'informatiser in : Livres-Hebdo, (1981), Vol 3, n°45, 10 janvier

B LE BUREAU DE LA VALORISATION

- On y travaille par petites cellules, une
- sur les bases et banques de données,
 - une sur l'édition scientifique et technique,
 - une sur les besoins des chercheurs,
 - une sur les séminaires à distance,
 - une sur la vulgarisation.

En effet, les missions de ce bureau vont de la connaissance des besoins, au désir de susciter des actions, en passant par la promotion et la création. Il s'agit parfois de faire "décoller" une situation par l'attribution de crédits. En aucun cas, il ne s'agit de se substituer. On y procède par un système d'enquêtes car le développement de l'exploitation des ressources documentaires nécessite d'avoir une vue objective des besoins réels.

1) Avoir une bonne connaissance de la demande et des ressources

Une étude des besoins des chercheurs montre que les utilisateurs n'ont pas forcément une conscience claire de leurs besoins en information. La DIST a donc

c) . lancé une enquête auprès des utilisateurs tant universitaires qu'extérieurs à l'université pour connaître les moyens documentaires utilisés, le degré de satisfaction des chercheurs et leurs désirs et leur attitude face aux nouvelles techniques documentaires.

Les aspects explicites de la demande y sont étudiés mais aussi les aspects latents, les utilisateurs montrant souvent d'information sur la totalité des possibilités qui leur sont offertes. Cette enquête est testée dans les universités de la région parisienne mais elle sera éventuellement étendue et modifiée. La forme d'enquête dissociée a été retenue : un guide d'entretien avec les chercheurs a été mis au point ainsi qu'un questionnaire destiné aux centres de documentation. (voir ces deux documents en annexe chapitre 3).

●) En ce qui concerne les chercheurs, le guide d'entretien cherche à mettre en évidence les caractéristiques du chercheur, puis son attitude face à la recherche proprement dite, à cerner ses lectures, son attitude face à la recherche bibliographique, à la recherche de données expérimentales, de formules de programmes tout faits, son rapport avec les centres de documentation etc...

●) Les centres de documentation privés ou publics ne dépendant pas du service des bibliothèques ou de la Direction du livre mais jouant un rôle important dans les échanges documentaires nationaux ont été choisis à partir des résultats de la dernière enquête connue sur le prêt interbibliothèques en raison de leur rôle de prêteurs et /ou d'emprunteurs réguliers en liaison avec une ou plusieurs bibliothèques universitaires. Sont testés dans le questionnaire la politique d'acquisition, les emprunts effectués par le centre

de documentation et les moyens utilisés à l'origine de la demande du chercheur : instruments bibliographiques, relations avec les banques de données, instruments de localisation utilisés par le C.D, ses interlocuteurs, et les prêts consentis par le centre de documentation.

Bien sûr une politique de valorisation bien conduite devrait associer à cette connaissance des échanges documentaires et des attentes des établissements recensés, des solutions concrètes (catalogues collectifs, aide à la création de banques de données) aux problèmes rencontrés par les utilisateurs.

b) Par ailleurs, à l'occasion des Assises Régionales de la Recherche sous l'égide du Ministère de la recherche et de la technologie, une réflexion a été engagée sur les problèmes de l'IST dans l'université.

Une lettre circulaire a donc été envoyée par le directeur de la DIST le 21/10/81 aux présidents d'université et qui faisait appel à leurs suggestions et propositions, après réflexion au sein même des universités, avec les bibliothèques universitaires, les enseignants, les chercheurs, en vue de déboucher sur des réalisations auxquelles participerait la DIST.

. au stade de la production de l'information (institution de bases et banques de données par exemple), de sa diffusion (accès automatisé par terminaux et nouvelles techniques), de sa promotion (publications scientifiques universitaires, ouvrages de vulgarisation etc...)

de la formation, le ministère pensait que ses actions futures pourraient être grandement orientées à la suite de cette lettre circulaire.

2) Pour favoriser la communication entre chercheurs

a) une expérience pilote de téléseminaire

Un choix sera à effectuer entre l'audio-conférence avec les extensions comme les tablettes de télé-écriture qui en améliorent la qualité - et la visio-conférence. La première s'avère bien meilleur marché et la France possède une réelle expérience dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas pour la seconde, produit très cher et peu développé encore.

b) la recherche de réponses aux problèmes posés par la promotion des publications universitaires ; la lettre circulaire du 21/10/81 ayant mis en lumière un regain d'intérêt les concernant (voir annexe). En effet les problèmes de ces publications ne sont pas les mêmes que ceux de l'édition commerciale ordinaire et il semblait inopportun d'importer un modèle d'organisation valable pour d'autres secteurs de l'édition (19) D'autres solutions sont donc recherchées.

(19) VARLOOT (Denis).- La Promotion des publications spécialisées d'origine universitaire : contribution à la table ronde organisée par l'université de technologie de Compiègne, 1981

. Un test sur la capacité et la qualité de travail de la micro-édition électronique, avec imprimante à laser sera effectué pour évaluer cette technique sur les thèses et toutes les publications universitaires à faible tirage. Le stockage d'un texte sur support magnétique et son édition par une imprimante ultra-rapide offre une qualité de présentation supérieure à la photocopie. L'intérêt réside dans la rapidité et le fait que le prix de revient d'un exemplaire est indépendant du volume total du tirage. Serait résolu le problème du stockage et de l'épuisement du tirage. Mais l'inconnue demeure la sophistication possible dans la présentation des ouvrages.

. La télécopie : les télécopieurs à grande vitesse, au prix de revient comparable à celui de la photocopie pourvu que le flux d'informations transmises soit important permettent de penser au développement rapide d'un tel procédé, qui justifie une expérience.

. La promotion - diffusion par catalogue automatisé des publications universitaires est aussi à l'étude. La DIST met au point deux projets. Les deux formules se différencient par le contenu et donc par le mode de diffusion ainsi que de consultation.

Le premier projet envisage l'hypothèse d'un grand système à vocation publicitaire dans un premier stade, avec élaboration d'un outil promotionnel visant principalement à faire connaître l'existence d'un ouvrage ou d'un périodique récent ; ce catalogue comprend

alors des informations sommaires. Le système Antiope est parfaitement adapté à ce produit, qui atteindrait le public dans les lieux où il circule (halls d'universités - cafétérias etc...) et requiert de sa part une action minimale. Des terminaux d'utilisation bon marché permettront alors d'étudier l'intérêt d'établir un réseau de communication dense, véhiculant les informations et améliorant l'interactivité entre le catalogue et le téléconsultant. La recherche s'effectuera à ce moment-là par thème ou par noms d'auteurs. La diffusion sera géographiquement restreinte et concernera en premier lieu la bibliothèque universitaire. Ces deux options à l'intérieur du premier projet (positive et interactive) se compléteront dès lors que le public et les sites choisis sont de nature différente.

Le second projet est plus ambitieux, sur le plan du contenu du catalogue, qui s'apparente à une banque de données et vise le public des bibliothèques universitaires. Un tel système pourrait s'organiser autour de Transpac

Les deux formules permettraient d'ailleurs d'obtenir un catalogue sur papier, mais néanmoins, ces deux projets en sont au stade de la réflexion. Cette solution dynamique aurait l'avantage de faire connaître plus largement certaines publications universitaires alors qu'actuellement, beaucoup atteignent un nombre trop restreint de lecteurs intéressés, du fait de la publicité trop timide - voire inexistante - qui leur est réservée.

3) Promouvoir les bases et banques de données universitaires

a) aide ou développement des banques de données

La DIST a passé six conventions de recherche pour différents niveaux d'intervention dans le cadre d'une politique d'incitation à la création, au développement et à l'utilisation des banques de données. (Par exemple, étude de constitution de la banque CREDO à l'Université de Lille etc...) De plus, en réponse à la lettre circulaire du 21/10/81, 56 demandes sont à l'étude émanant de BU, de laboratoires, ou d'établissements d'enseignement supérieur.

b) Un recensement des banques de données d'origine universitaire est en cours et ses résultats seront publiés. Un questionnaire détaillé a été envoyé à 3 500 laboratoires universitaires.

Il cherche à cerner l'organisme producteur, le contenu de la banque, les caractéristiques techniques, l'utilisation des données, les coûts et la tarification. Les réponses seront exploitées par la DIST et le CNRS.

c) Participation au Groupement français de producteurs de bases et banques de données

Pour soutenir les banques de données universitaires, la DIST a adhéré au GFPBBB. Puis, elle a proposé l'adhésion d'une douzaine de ces banques universitaires afin de leur apporter des contacts avec les autres pro-

ducteurs et de favoriser ainsi la réflexion et la défense de leurs intérêts communs. Il est en effet important que ces banques se retrouvent au sein d'une structure de concertation avec des producteurs issus d'horizons différents, du secteur privé ou administratif. La commission permanente mise en place par la DIST et le Groupement étudie un projet visant à réduire le coût d'utilisation des banques de données pour les universitaires sans pour autant occulter le prix réel de l'information.

d) Une convention DIST - ANVAR - CNRS.

permettra aux producteurs universitaires de promouvoir plus efficacement leurs services en France et à l'étranger.

e) Aide à l'interrogation des bases et banques de données

Les sections nouvellement équipées bénéficient d'ailleurs d'une aide de la DIST, à leur démarrage aux interrogations. Une somme fixe équivalente à environ 5 à 6 heures d'interrogation est mise à la disposition des BU afin de leur permettre d'interroger les banques de données disponibles sur le serveur Questel Télésystèmes et de familiariser l'ensemble du personnel avec le terminal.

Il faudrait trouver un moyen de maintenir le coût réel des interrogations en évidence sans

que l'utilisateur hésite à y recourir dès que le besoin s'en fait sentir. Il semble que la DIST, de toutes façons, cherche absolument à "dédramatiser" le recours à l'information automatisée.

C LE BUREAU DES ETUDES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

Dans le cadre du développement de l'exploitation des ressources documentaires, ce bureau veille au développement des moyens matériels avec :

• MISSIONS

1) une mission d'assistance technique, d'expertise et de conseil, il est à la disposition de tous ceux qui désirent utiliser sa compétence, au sein de la DIST et dans l'ensemble des établissements qui en dépendent. Il apporte notamment son concours au bureau "conduite des projets" pour le "suivi" technique et économique des divers projets d'informatisation de bibliothèques.

2) il est également chargé de piloter des projets et actions concrets à forte dominante technique. Il étudie les nouvelles possibilités et fournit les moyens techniques permettant d'améliorer la communication et la diffusion de l'information dans le monde universitaire.

• ACTIONS

Dans ce cadre, il poursuit

1) l'équipement des bibliothèques universitaires en terminaux d'interrogation et travaille au choix d'un nouveau matériel. Fin 82, toutes les sections seront dotées d'une console complète (terminal - écran + imprimante) d'interrogation

2) participe à la diffusion et suit une expérience de messagerie dans les bibliothèques universi-

toires : ce système consiste à stocker les messages que l'on désire transmettre à un ou plusieurs destinataires. Chaque participant relève "sa boîte à lettres" périodiquement. Le coût de ce système est inférieur à celui du télex et est particulièrement adapté à la transmission des demandes de prêt interbibliothèques, même lorsque le volume des transactions est faible. Enfin, on peut prévoir dans l'avenir un couplage avec le CCUPS (Catalogue collectif unifié des publications en série)

3) participe au développement du catalogue collectif unifié des publications en série en France, après acquisition du logiciel Texte (en liaison avec le bureau "conduite des projets")

4) se joint aux travaux du groupe chargé de définir une politique d'utilisation de matériels de traitement de texte au ministère.

Des projets et expériences d'application généralisée plus lointaine s'y élaborent comme

1) L'implantation de terminaux videotex dans une ou deux universités ; l'étude des implications futures de ce type de réseau est fort intéressante en ce sens que grâce à ces terminaux bon marché, et d'utilisation simple, du type "annuaire" électronique, implantés dans des lieux où circule le public, on peut

familiariser les gens à l'interrogation simplifiée des banques de données, ou mettre sur pieds des services tels qu'un courrier électronique, un journal de l'université etc... Ce type de terminal est peut-être aussi la solution à la constitution d'un catalogue automatisé des publications universitaires, dans un avenir plus lointain ou à la constitution d'une banque de données des banques de données.

2) l'extension de la messagerie électronique à l'ensemble de la collectivité universitaire

3) la préparation du futur schéma directeur du CETIB en liaison avec l'ensemble des services concernés de la DIST. Ce bureau s'occupe de l'acquisition des équipements informatiques nécessaires mais évidemment n'a aucune compétence concernant le fonctionnement opérationnel du Centre.

4) L'étude et la réclisation de projets type bureautique, appliquant la technique de numérisation et restitution sur écran haute résolution.

Travaillent donc sur des sujets informatiques variés, ce bureau doit donner des avis techniques autorisés. Ceci implique que chacun consacre une partie de son temps à l'acquisition d'une réelle compétence dans un domaine précis. Cette connaissance passe par la maîtrise des données théoriques, celle du marché et des produits offerts, afin de pouvoir éclairer.

rer un choix ou aider techniquement un utilisateur.

• RÉFLEXIONS

Les domaines de réflexion sont donc les suivants

1) aspects informatiques des bases de données : mémoires de masse associative, machines bases de données

2) logiciels documentaires, systèmes d'interrogation, utilisation du langage naturel, production des bases de données

3) connaissance des matériels centraux et des systèmes d'exploitation

4) téléinformatique, en particulier équipement en terminaux (modems, etc...)

5) téléinformatique, sous l'aspect réseaux et procédures : Transpac etc...

6) développement des techniques récentes : réseaux locaux, bureautique, télécopie...

7) micro informatique

8) ergonomie des systèmes informatiques

D LE BUREAU "CONDUITE DES PROJETS"

Ce bureau a des préoccupations à dominante bibliothéconomique. Ses actions sont au nombre de trois.

1) Constitution d'un catalogue collectif unifié des publications en série en France afin d'améliorer l'accès aux documents primaires. Face à un accroissement important des demandes de prêt interbibliothèques de périodiques dû notamment au développement de la consultation des bases de données bibliographiques, ce catalogue doit être l'instrument de localisation essentiel que toutes les bibliothèques universitaires réclament. En effet, désormais, outre le fait qu'une seule recherche suffira pour obtenir l'ensemble des informations disponibles sur les localisations d'un périodique, son accessibilité à distance par le moyen d'un terminal permettra à tout moment de consulter le dernier état du fichier, constamment tenu à jour. L'information sera donc pertinente, exhaustive et rapide et la coopération entre les bibliothèques s'en trouvera renforcée, dans notre pays où aucune politique cohérente en matière de prêt ne fonctionne.

Ce catalogue est constitué par la réunion en un seul fichier des catalogues collectifs de périodiques existants, à savoir

- l'inventaire permanent des périodiques étrangers en cours (IPPEO)

- le catalogue des périodiques de l'Isère (CPI)
- les catalogues des différents groupes AGAPE

Les notices bibliographiques seront fournies par le CIEPS. L'exactitude et la cohérence de la description bibliographique seront assurées par un organisme central assistant les bibliothèques participant au nouveau catalogue. Car ce catalogue collectif est par nature une entreprise décentralisée et des relais régionaux assurent la tenue et la mise à jour régulière des fichiers, reprenant la structure régionale du système AGAPE.

Dans sa structure, ce catalogue présente deux composantes essentielles :

. une liste de titres, assortis d'un numéro de code et d'une notice, l'un et l'autre permettant d'identifier sans risque d'erreur toutes les publications en série présentes dans l'ensemble des bibliothèques participantes.

. Pour chaque titre, au regard de son numéro, l'indication également codée de chaque bibliothèque détentrice ainsi que l'état de sa collection (début-lacunes-fin) (20)

(20) FRANCE. Information scientifique et technique (Direction).- Circulaires d'information du 8 décembre 1981 et du 3 février 1982 sur le catalogue collectif unifié des publications en série en France

Ce catalogue sera opérationnel fin 1982 ou début 1983. C'est une réalisation essentielle pour la bonne marche des bibliothèques, universitaires en particulier. On pourrait envisager sa liaison avec le système de messagerie électronique, une seule opération devenant nécessaire pour localiser le périodique et faire en ligne la demande de prêt-interbibliothèque;

2) L'informatisation de la gestion des bibliothèques universitaires (21 et 22)

Cette informatisation est devenue une nécessité, qui éviterait la répétition de tâches fastidieuses et entraînerait par exemple la disparition du travail de duplication et d'intercolation des fiches et offrirait un accès généralisé aux catalogues de la bibliothèque, permettrait un prêt local plus efficace et plus généralement une circulation accélérée et mieux contrôlée des documents, et enfin, autoriserait le catalogage partagé; et si l'informatisation des bibliothèques est conçue dans la perspective d'un réseau de coopération, offrirait un prêt-interbibliothèques au fonctionnement accru

-
- (21) FRANCE Information scientifique et technique (ministère) .- Circulaire du mois d'avril 1982 sur l'informatisation des bibliothèques universitaires.
- (22) LE LOARER (Pierre).- L'Informatisation des bibliothèques françaises : histoire et développement : notes pour une étude .- Paris : Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales, 1981.- 69 p 29 cm (Mémoire DEA : Paris, 1981)

Une solution rapide devant être trouvée, plutôt que de tenter de refaire une étude globale ou de développer un logiciel propre (ce qui demande entre cinq et dix ans), la DIST a eu recours à des réalisations existantes et a décidé de les tester en France, grâce à deux expériences dans deux bibliothèques universitaires : celle de Montpellier, et celle d'Orsay.

Le choix s'est porté :

a) sur le logiciel Sibil (23) développé par la bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et déjà bien rodé. C'est un système très centralisé, faisant appel à un gros ordinateur IBM et ne reposant pas sur l'utilisation d'un système de gestion de base de données. Il utilise le format Monocle. Il met en oeuvre beaucoup de traitements en différé et n'est véritablement conversationnel que pour le prêt des documents bien que la bibliothèque de Lausanne prévoit le catalogage en conversationnel bientôt et l'interrogation du catalogue en ligne par les lecteurs, puis la fonction bulletinage ultérieurement. Voilà pour le plan informatique.

Au plan bibliothéconomique, Sibil semble adapté au contexte français car toute la documentation sur le système est en français. L'ensemble du dialogue est en français. Le format de structuration des données bibliographiques est proche de celui en cours à la Bibliothèque Nationale.

(23) DELRIEU (Suzanne).- "Séminaire à la Bibliothèque Cantonale et universitaire de Lausanne" ; 7-9 juillet 1980 : compte-rendu

in : Bulletin des Bibliothèques de France, (1981), janvier, p 27-35

Ce système, par l'intégration relative des fonctions par rapport aux fichiers est de conception assez traditionnelle. Il a été développé dans un contexte de relations étroites entre bibliothécaires et informaticiens et dans un contexte de bonne connaissance des bibliothèques universitaires. Enfin, il a eu l'agrément de plusieurs responsables de bibliothèques universitaires françaises à qui il a été présenté. La bibliothèque universitaire et cantonale de Lausanne étudie le projet Rebus pour fonctionner au sein d'un réseau.

6/Sur le logiciel "Médicis" il est en cours de développement à l'Institut universitaire européen de Florence. Il est dans sa conception sans doute plus flexible et plus riche en possibilités. Il fonctionne avec un type d'ordinateur français, très moderne et utilise une architecture en réseaux très décentralisée. Il est totalement conversationnel. C'est un des rares systèmes existant présentant une approche globale des fonctions à informatiser dans une bibliothèque ; autour de quelques fichiers (documents, partenaires : bibliothécaires - fournisseurs - lecteurs),

Ce système intégré articule l'ensemble des fonctions d'une bibliothèque : commandes, acquisition, bulletinage) Les dialogues du système sont simples, et fondés sur les méthodes de travail manuelles des bibliothécaires (respect des normes ISBD), n'impliquent pas une formation lourde au système de la part du personnel.

Il est fondamentalement conçu en vue de la coopération entre bibliothèques, notamment en ce qui concerne le partage du catalogage, prêt interbibliothèques et la coordination des acquisitions.

En l'état actuel, la documentation pour la version 1 française est en cours d'achèvement (fin avril) et la première implantation pilote à la BU du Campus scientifique d'Orsay, est prévue pour l'automne. Ensuite, ce logiciel, en 1983, sera implanté dans d'autres bibliothèques universitaires. Une version 2 avec complément suivra la version 1. La version 3 mettra en oeuvre le fonctionnement en réseau (dialogue entre machines).

Un avenir lointain permettra peut être de faire dialoguer Sibil et Médicis, en vue de la constitution de réseaux informatiques de bibliothèques. Sibil est d'ailleurs en cours d'adaptation. En permettant d'avoir une vue complète des problèmes par ces deux expériences, les solutions à envisager seront sans doute plus positives. L'informatisation de la gestion des bibliothèques universitaires est un besoin, permettant aux bibliothécaires de se consacrer à d'autres tâches mais elle constitue un problème de coût de formation de personnel et de charge de travail au moment de la mise en place et de l'organisation. L'état d'esprit des personnels des BU doit aussi évaluer pour recevoir un système global d'informatisation.

3) Introduction "douce" de l'informatisation dans les bibliothèques

Sans attendre la mise au point d'un système intégré, on peut appliquer des procédures automatisées à toute une série de tâches de bibliothèque : dans ce but, une expérience de type bureautique vise à fournir des aides à la gestion : solution complémentaire, transitoire et modulaire. Ainsi un logiciel d'aide au catalogage peut permettre de rectifier en temps réel erreurs et anomalies, de produire des listes de nouvelles acquisitions etc... Le matériel utilisé est un micro-ordinateur, destiné à être remplacé à terme par des systèmes plus importants mais permettant d'initier progressivement les personnels à l'informatique, sans changer les conditions de travail brutalement, capable de répondre donc à des besoins ponctuels urgents, et souvent de préserver l'avenir en offrant des systèmes permettant le stockage de l'information pour son chargement ultérieur sur Médicis ou Sibil.

Le premier projet en cours concerne la saisie du catalogage et le système devra assurer la production des fiches nécessaires aux bibliothèques et le stockage de cette information selon un format d'échange de données bibliographiques permettant une récupération ultérieure comme il a été décrit précédemment. La réalisation de ce premier logiciel est prévue pour l'automne 82.

Il y a enfin au niveau de ce bureau une réflexion permettant, à partir d'un système existant, de voir en quoi il est possible de l'améliorer ou de l'adapter.

La seconde réflexion est consacrée à la formation des bibliothécaires français à l'informatisation des bibliothèques.

Le problème de l'accès aux documents et celui de la coopération sont au coeur des actions présentes ou en cours dans ce bureau. Ils s'inscrivent dans la ligne de la satisfaction des besoins parmi les plus urgents des bibliothèques universitaires françaises.

QUATRIEME PARTIE

LA DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES MUSEES ET DE

L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

QUATRIEME PARTIE : LA DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DES
MUSEES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

I LA CREATION DE LA DBNIST

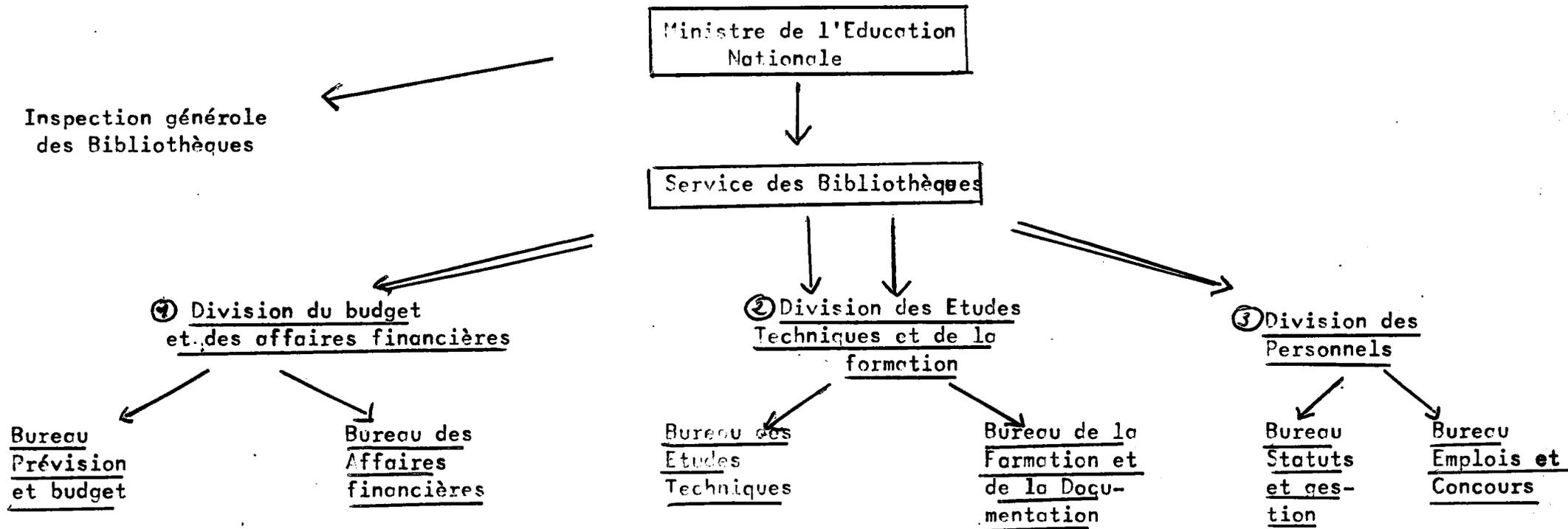
a) le point de la situation avant le 2 mars 1982

Au cours de son année d'exercice, la DIST a été amenée à collaborer avec le Service des Bibliothèques. Ainsi, les demandes de formation continue à l'interrogation des bases de données transitent par le Service des Bibliothèques, avant que les stages ne soient effectués à la DIST.

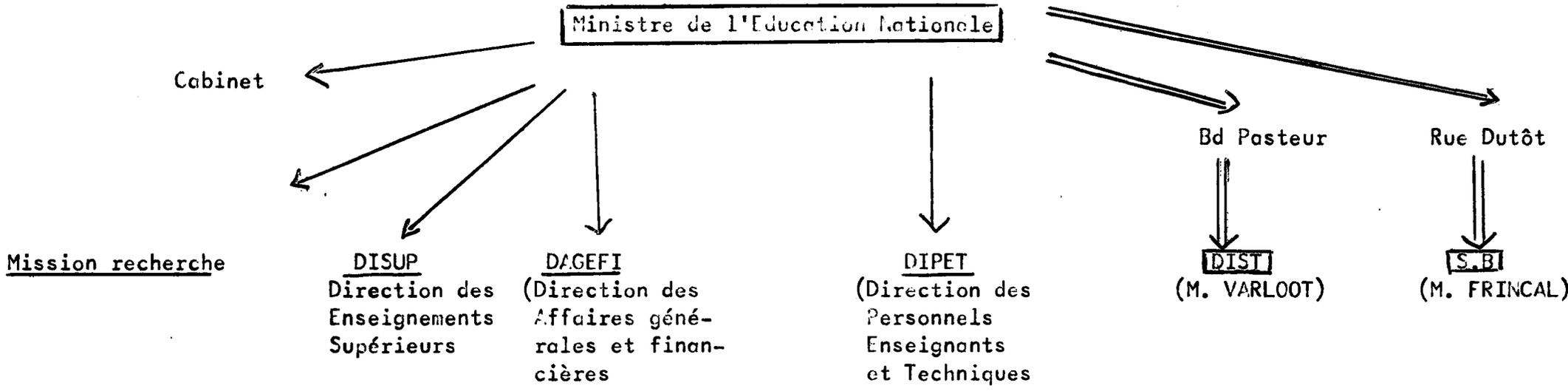
De même, les CADIST continuèrent à être gérés par le Service des Bibliothèques. En outre, les presses universitaires et leurs problèmes étaient aussi un sujet de réflexion du Service des Bibliothèques. Bien-sûr le Service des Bibliothèques jusqu'au 2 mars 1982 gérait la formation initiale des Bibliothécaires et la gestion des carrières.

Les deux organigrammes qui suivent, donnent une idée de la situation administrative avant le 2 mars 1982.

Avant le 2 mars 1982 ORGANIGRAMME DU SERVICE DES BIBLIOTHEQUES



Avant le 2 mars 1982 La DIST et le Service des Bibliothèques coexistent au sein du Ministère de l'Education Nationale



La DIST a pris son autonomie et devient hiérarchiquement, comme direction, plus importante que le Service des Bibliothèques. Très vite, il devient évident que certains bureaux de la DIST et du Service des Bibliothèques font double emploi et des conflits de compétence risquent de surgir et de s'aggraver.

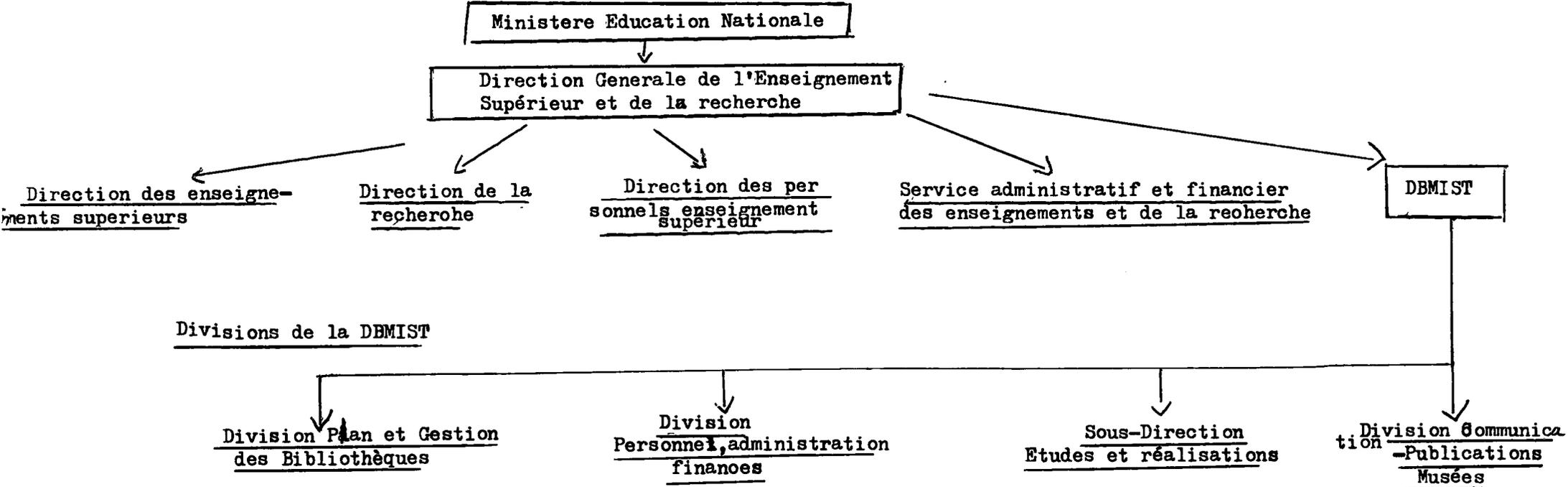
Enfin, dans le même temps, il apparaît souhaitable, dans le cadre d'une politique cohérente qu'un seul organisme aux pouvoirs financiers et administratifs importants soit créé pour clarifier cette situation qui à la longue aurait signé l'arrêt de mort des Bibliothèques universitaires.

b) La naissance de la DBMIST : l'organigramme

La DBMIST est créé par décret le 2 mars 1932. L'essentiel des moyens de documentation et d'animation des enseignements supérieurs et de la recherche universitaire relève donc désormais de la compétence d'une seule direction. Cette direction regroupe donc les anciennes administrations de la DIST (voir organigramme p 25), celles du Service des Bibliothèques (voir pages précédentes) du Ministère de l'Education Nationale, et assure la tutelle des musées dépendant aussi du Ministère de l'Education Nationale (par exemple, musée de l'Homme, museum d'histoire naturelle, Palais de la Découverte, Musée des sciences et techniques, Museum). A ces grands musées s'ajoutent à peu près deux cents museums d'histoire naturelle en Province.

LA DBMIST AU SEIN DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE APRES
LE 2 MARS 1982

Organigramme simplifié



II LES OBJECTIFS DE LA DBMIST (23)

Ils se développent selon six grands axes. Un certain nombre d'actions sont déjà bien engagées, d'autres sont en cours de préparation (notamment pour les musées).

c) Améliorer l'insertion des bibliothèques universitaires au sein de l'université (24)

Il s'agit de définir le rôle que le BU peut jouer au sein de l'université et de poursuivre la réflexion sur la fonction documentaire. Une meilleure concertation semble née. Le CNESER et la CPU ont accepté un mode de répartition des crédits où les universités prennent en charge une part des coûts d'infrastructure (15 F/m²), parallèlement à l'augmentation des crédits de fonctionnement attribués aux BU par l'état (26 % en 1982).

Par ailleurs, 15 universités qui en ont fait la demande recevront en octobre 82, 24 sous-bibliothécaires qui participeront à la gestion des bibliothèques d'UER et de laboratoires.

Dès l'an prochain dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation, il est envisagé de transférer la totalité de la charge et des moyens relatifs à la logistique lourde des BU (chauffage, électricité) aux universités.

(23) FRANCE. Bibliothèques, musées et information scientifique et technique (Direction).- L'Action du Ministère de l'Education Nationale en matière d'information scientifique et technique.-

Paris : DBMIST, [1982].- 12 p

b) Développer l'exploitation des ressources documentaires

. par une meilleure connaissance de la demande et des ressources et outre les actions engagées à la DIST, la DBMIST envisage de lancer une enquête sur le patrimoine conservé dans les BU et les bibliothèques des grands établissements

. au niveau de la formation

La DBMIST a maintenant la responsabilité de la formation initiale par la tutelle de l'ENSB et des centres régionaux de formation professionnelle. D'autre part fin 1982, 7 URFIST seront donc opérationnels et leur action s'étendra progressivement aux utilisateurs finels.

. Vulgarisation et animation scientifique

Dans les actions d'animation et de vulgarisation en direction des publics scolaire et familial etc... les musées ont un rôle privilégié. La DBMIST étudie la possibilité de développer la production d'ouvrages de vulgarisation de bon niveau, en particulier de manuels de synthèse.

(24) FRANCE. Bibliothèques, musées et information scientifique et technique (Direction).- La Politique de la Direction des Bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique.-Paris DBMIST, [1982].- 3 p

. Développer les moyens matériels

Chaque section de BU, fin 1982, sera dotée d'une console complète d'interrogation avec mesures d'accompagnement (crédits d'heures d'interrogation, attribution d'instruments de références). La distribution de terminaux videotex légers est une décision prise sous la DIST.

Par contre, la remise en état des locaux des musées et des collections nécessite une réflexion à la DBMIST afin de présenter un plan pluriannuel au gouvernement.

. Appui à la recherche en sciences de l'in-
formation

La DBMIST soutiendra les équipes de RSI par des crédits ou une aide à la publication de leurs travaux.

c) Favoriser la communication entre chercheurs

Toutes les expériences en cours sont un héritage de la DIST (cf chapitre 3)

d) Promouvoir les bases et banques de données universitaires

C'était déjà une réflexion principe au sein du bureau de la valorisation de la DIST

e) Améliorer l'accès aux documents primaires

Le catalogue collectif unifié des publications en série et le service de messagerie électronique ont démarré sous la DIST.

La DBMIST, en plus, a repris la publication du catalogue des thèses françaises de doctorat qui sera automatisé : outre les traditionnels catalogues sur papier, il sera microfiché. A terme, il débouchera sur la constitution d'une base de données accessible en conversationnel, d'abord en médecine, puis probablement en lettres et sciences humaines.

Enfin l'établissement d'une meilleure couverture documentaire nationale ébauchée avec les CADIST se fera en concertation avec les professionnels et les usagers des bibliothèques dans le cadre d'une commission émanant du CNESER .

f) automatiser la gestion des bibliothèques universitaires

Il s'agit de poursuivre les deux expériences d'automatisation à Orsay et Montpellier ainsi que l'expérience bureautique.

III L'IMPORTANCE DE LA DBMIST - LES MOYENS

. En 1982, les moyens dont dispose la DBMIST se répartissent en

- . 208 créations de postes
- . 129 MF de crédits de fonctionnement et
- . 25 MF de crédits d'équipement

On peut rappeler ici que le budget global de l'ex-DIST devait être de 42,5 MF pour 1982

. L'Organigramme de la DBMIST est paru au Bulletin officiel de l'Education Nationale le 8 avril 1982. (voir organigramme détaillé ci-joint)

Conclusion : Certes, à première vue, cet organigramme semble comporter beaucoup d'éléments positifs. Tous les secteurs composant la formation sont dorénavant regroupés, ce qui permettra d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution de ce secteur. De plus, la création d'une grande sous-direction des études et réalisations laisse augurer des réalisations concrètes essentielles.

Acquisitions - Accès à l'information - Coopération - CADIST
Organisation interne des BU (services et fonds)
Programmes de formation initiale et continue des bibliothécaires
Programmes des examens et concours
Coordination des activités de normalisation de la Direction



Division de la Communication
des Publications et des Musées

Bureau des systèmes d'information

Bases et banques de données - Analyse des besoins internes et externes - Valorisation des ressources existantes - Aides - Pertinence et hiérarchisation des données
Etudes juridiques : propriété intellectuelle - Responsabilités
Sécurité de l'information
Communication entre enseignants - chercheurs
Recherche en sciences de l'information : animation et incitation

Bureau de l'édition scientifique et technique

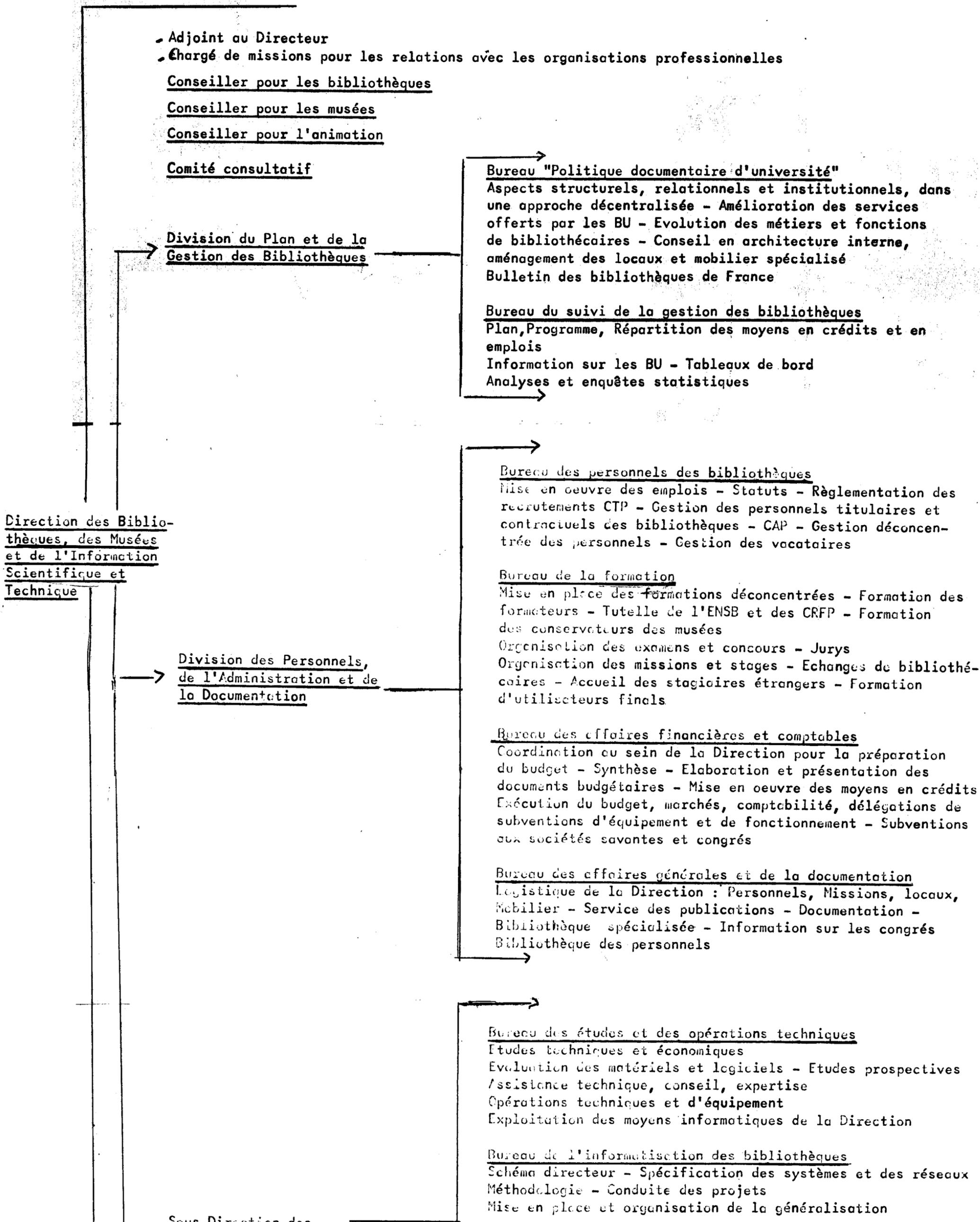
Valorisation des publications universitaires - Signalement et diffusion des thèses - Réseaux de promotion et de diffusion - Aides - Rôles des BU - Animation des éditeurs
Edition électronique

Bureau des musées et de l'animation scientifique

Ouverture des établissements (universités - écoles - grands établissements scientifiques) sur le monde extérieur : collectivités, grand public, industrie...
Vulgarisation scientifique et technique - Tutelle des musées scientifiques et techniques - Liaisons avec les municipalités et les régions - Programmes de formation des personnels des musées

Observatoire des filières de formation et des thèmes de recherche

Cabinet - Relations extérieures



CONCLUSION

.....

En Guise de Conclusion...

Et les bibliothèques universitaires??

Ce mémoire a pour titre : de la DIST à la DBMIST... Et s'il ne nous a pas été possible, faute de temps et à cause de sa création récente, d'approfondir le chapitre concernant la DBMIST, nous espérons n'avoir pas trahi, dans ce travail, les préoccupations de la DIST... Mais puisque cette note de synthèse a été rédigée dans le cadre d'un DSB, qu'il nous soit permis de conclure par quelques réflexions concernant les bibliothèques universitaires.

Avec la DSIT, c'est le processus de modernisation des structures des Bibliothèques universitaires qui semble avoir franchi un grand pas. On pouvait pourtant se demander si les bibliothèques universitaires ne seraient pas "noyées" au sein d'une direction dont les objectifs les dépassaient largement mais c'était peut-être mal aborder le problème et même l'aborder à l'envers.

Avec la DBMIST, les BU tiennent enfin peut-être l'occasion et la possibilité de récupérer un rôle positif et vivant, alors qu'elles sont, faute de moyens, presque devenues des bibliothèques de conservation. Car s'il est vrai que les bibliothèques universitaires ont d'abord besoin de moyens, de crédits, de personnel, elles ont tout autant et conjointement besoin d'une transformation et d'une modernisation de leurs structures de fonc-

tionnement, d'organisation et de gestion, ces deux aspects étant fondamentaux pour l'avenir.

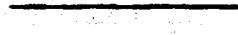
Les actions entreprises, notamment au plan de l'informatisation vont donc dans le sens des besoins réels... mais elles supposent une acceptation des nouvelles techniques et donc une modification assez profonde des mentalités des bibliothécaires. Il y a là, peut-être, de la part de la DBMIST, une sorte de réticence à vaincre et qui le sera sans aucun doute si les besoins réels exprimés par les BU sont pris en considération.

En outre, il apparaît souhaitable qu'une véritable réflexion en profondeur s'effectue au sujet de la formation initiale et continue des bibliothécaires afin que ceux-ci n'aient pas l'impression de subir cette informatisation mais qu'ils la maîtrisent complètement, pour une meilleure satisfaction des utilisateurs finaux.

Pour finir, il faut espérer qu'une période de stabilité longue sera laissée à la DBMIST pour que les actions entreprises puissent complètement porter leurs fruits, dans tous les domaines intéressant les BU et l'IST.

.....

ANNEXES



ANNEXES

PREMIERE PARTIE

Arrête :

Art. 1^{er}. — La créance sur l'Etat des sociétés qui, en application de la loi n° 80-834 du 24 octobre 1980, distribueront leurs actions à leurs salariés portera intérêt au taux de 12,83 p. 100 l'an.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1981.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du Trésor :
Le chef de service,
M. PEBREAU.

MINISTRE DES UNIVERSITES

Décret n° 81-65 du 27 janvier 1981 portant suppression et création d'emplois au ministère des universités et au ministère de l'éducation.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre du budget, du ministre de l'éducation et du ministre des universités,

Vu l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, et notamment son article 1^{er} ;

Vu la loi de finances pour 1980 (n° 80-30 du 18 janvier 1980), ensemble le décret portant répartition des crédits pour le ministère des universités (n° 80-60 du 18 janvier 1980) ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu ;

Le conseil des ministres entendu ;

Décète :

Art. 1^{er}. — Sont supprimés au ministère des universités, au chapitre 31-11, les emplois suivants :

Un recteur (groupe D, groupe E) ;

Un aide technique de laboratoire (groupe VI), indices réels 237-322.

Art. 2. — Est créé au ministère de l'éducation, au chapitre 31-01, l'emploi suivant :

Un directeur (groupe C, groupe E).

Art. 3. — Le Premier ministre, le ministre du budget, le ministre de l'éducation et le ministre des universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1981.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

~~Par le Président de la République :~~

~~Le Premier ministre,~~
RAYMOND BARRE.

~~Le ministre des universités,~~
ALICE SAUNIER-SEITÉ.

~~Le ministre du budget,~~
MAURICE PAPON.

~~Le ministre de l'éducation,~~
CHRISTIAN BEULLAC.

Décret n° 81-66 du 27 janvier 1981 portant organisation de l'administration centrale du ministère des universités.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des universités,

Vu la loi n° 45-01 du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères, modifiée par le décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres ;

Vu le décret n° 74-613 du 27 juin 1974, modifié par les décrets n° 75-751 du 7 août 1975, n° 75-867 du 16 septembre 1975, n° 76-720 du 30 juillet 1976 et n° 78-995 du 4 octobre 1978, portant organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux universités ;

Vu le décret du 5 avril 1978 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décète :

Art. 1^{er}. — Les dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 74-613 du 27 juin 1974 modifié portant organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux universités sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 1^{er} (nouveau).

L'administration centrale du ministère des universités comprend :

A. — Les organes directement rattachés au cabinet :

Le bureau du cabinet ;
Les conseillers pour les affaires juridiques ;
Le comité de coordination de la recherche ;
L'inspection générale de l'administration ;
L'inspection générale des bibliothèques ;
Le haut fonctionnaire de défense.

B. — La mission de la recherche.

C. — La direction des enseignements supérieurs.

D. — La délégation aux relations universitaires internationales.

E. — La direction des affaires générales et financières.

F. — La direction de l'administration des personnels enseignants et techniques.

G. — La direction de l'information scientifique et technique.

H. — Le service des bibliothèques.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1981.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Par le Président de la République :

~~Le Premier ministre,~~
RAYMOND BARRE.

~~Le ministre des universités,~~
ALICE SAUNIER-SEITÉ.

Décret portant nomination d'un directeur à l'administration centrale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des universités,

Vu l'article 13 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 59-442 du 21 mars 1959 portant règlement d'administration publique et fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 74-613 du 27 juin 1974, modifié notamment par le décret n° 81-66 du 27 janvier 1981 portant organisation de l'administration centrale du ministère des universités ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Est nommé à l'administration centrale du ministère des universités :

Directeur de l'information scientifique et technique.

M. Varloot (Dents), ingénieur général des télécommunications.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1981.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Par le Président de la République :

~~Le Premier ministre,~~
RAYMOND BARRE.

~~Le ministre des universités,~~
ALICE SAUNIER-SEITÉ.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 82-217 du 2 mars 1982 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 45-01 du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères, modifiée par le décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres;

Vu le décret n° 81-634 du 23 mai 1981 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale;

Vu le décret du 23 juin 1981 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décète :

Art. 1^{er}. — Outre les inspections générales, le bureau du cabinet, le bureau de gestion des recteurs, le service d'information, le haut fonctionnaire de défense et la mission des archives, qui sont directement rattachés au ministre, l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale comprend :

A. — 1° La direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche à laquelle sont rattachés :

- La direction des enseignements supérieurs;
- La direction de la recherche;
- La direction des personnels d'enseignement supérieur;
- La direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique;
- Le service administratif et financier des enseignements supérieurs et de la recherche.

2° La direction des lycées.

3° La direction des personnels enseignants à gestion nationale des lycées et collèges.

4° La direction des collèges.

5° La direction des écoles.

B. — 1° La direction des affaires générales.

2° La direction de l'organisation et des personnels administratifs, ouvriers et de service.

3° La direction de la coopération et des relations internationales.

4° La direction des affaires financières.

5° La direction des équipements et des constructions.

6° Le service de l'informatique de gestion et des statistiques.

C. — Le service de l'éducation physique et sportive.

D. — 1° La mission de la planification.

2° La mission des techniques nouvelles, de l'innovation pédagogique et de la formation.

3° La mission des enseignements technologiques et professionnels et de la formation continue des adultes.

4° La mission de l'action culturelle et des cultures et langues régionales.

5° La mission des enseignements artistiques.

Art. 2. — La direction des écoles, la direction des collèges, la direction des lycées, la direction des personnels enseignants à gestion nationale des lycées et collèges, la direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche, assistée des directions qui lui sont rattachées, et le service de l'éducation physique et sportive sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'éducation.

Art. 3. — La direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche a vocation à coordonner l'ensemble des actions relatives à l'éducation et à la recherche dans l'enseignement supérieur.

Elle a autorité sur la direction des enseignements supérieurs, sur la direction de la recherche, sur la direction des personnels d'enseignement supérieur, sur la direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique, sur le service administratif et financier des enseignements supérieurs et de la recherche.

Art. 4. — Le service de l'éducation physique et sportive a compétence pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale en matière d'éducation physique et sportive. Il exerce cette compétence en liaison avec l'ensemble des directions énumérées à l'article 1^{er} A ci-dessus.

Art. 5. — La direction des affaires générales, la direction de l'organisation et des personnels administratifs, ouvriers et de service, la direction de la coopération et des relations internationales, la direction des affaires financières, la direction des équipements et des constructions, le service de l'informatique de gestion et des statistiques ont compétence pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale dans la limite de leurs attributions. Elles contribuent, dans cette limite, à la tâche d'élaboration et de mise en œuvre de la politique de l'éducation confiée aux directions et services énumérés à l'article 2 ci-dessus.

Art. 6. — La mission de la planification, la mission des techniques nouvelles, de l'innovation pédagogique et de la formation, la mission des enseignements technologiques et professionnels et de la formation continue des adultes, la mission des enseignements artistiques, la mission de l'action culturelle et des cultures et langues régionales ont, chacune en ce qui concerne le domaine relevant de sa responsabilité, un rôle d'animation et de coordination des actions menées par toutes les autres directions et services du ministère de l'éducation nationale.

Art. 7. — Le décret n° 74-610 du 26 juin 1974 modifié, le décret n° 74-615 du 27 juin 1974 modifié et le décret n° 81-970 du 27 octobre 1981 relatifs à l'organisation des administrations centrales respectivement du ministère de l'éducation et du ministère des universités sont abrogés.

Art. 8. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1982.

PIERRE MAUROY.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,
ALAIN SAVARY.

Décret portant nomination de directeurs à l'administration centrale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 13 de la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, notamment son article 3;

Vu le décret n° 59-442 du 21 mars 1959 fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement;

Vu le décret n° 82-217 du 2 mars 1982 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Sont nommés :

Directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche : M. Guy Ourisson, professeur d'université;

Directeur des enseignements supérieurs : Mme Danièle Blondel, professeur d'université;

Directeur de la recherche : M. Bernard Decomps, professeur d'université;

Directeur des personnels d'enseignement supérieur : M. Jean-Louis Moreau, administrateur civil hors classe;

Directeur des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique : M. Denis Varloot, ingénieur général des télécommunications.

Art. 2. — Sont nommés :

Directeur général chargé de la direction des affaires générales : M. Marcel Pinet, maître des requêtes au Conseil d'Etat;

Directeur de l'organisation et des personnels administratifs, ouvriers et de service : M. Jacky Simon, administrateur civil hors classe;

Directeur de la coopération et des relations internationales : M. Romain Gaignard, professeur d'université.

Art. 3. — Le Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1982.

FRANÇOIS MITTERRAND.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
PIERRE MAUROY.

Le ministre de l'éducation nationale,
ALAIN SAVARY.

ANNEXES

DEUXIEME PARTIE

DIST

DIRECTION DE

L'INFORMATION

SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

CENTRE DE DOCUMENTATION

(e x. C E D I C A)

-o-o-o-o-o-o-

PLAN DE CLASSEMENT

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

SCIENCES DE L'INFORMATION

A Théorie de l'information

B Automatisation dans les sciences de l'information

1. Etapes et généralités
2. Introduction à l'informatique documentaire

C Automatisation des systèmes documentaires.

1. Traitement documentaire

1.1. Catalogage

- 1.1.1. Principes d'automatisation
- 1.1.2. Réalisations de catalogues automatisés
- 1.1.3. Télécatalogage

1.2. Analyse

- 1.2.1. Problèmes de linguistique et sémiologie
- 1.2.2. Indexation
- 1.2.3. Classification
- 1.2.4. Thesaurus.

1.3. Recherche documentaire

1.4. Diffusion de l'information

1.5. Edition

1.6. Traduction

2. Traitement informatique appliqué (analyse - programmation)
3. Réalisations d'automatisation de systèmes d'information

D Automatisation des bibliothèques

1. Méthodologie

2. Automatisation des traitements d'une bibliothèque

2.1. Acquisitions

2.2. Communications

2.3. Gestion de périodiques et publications en série.

3. Réalisations de bibliothèques automatisées

4. Communication, coopération, réseau.

E Bibliothéconomie et généralités.

- 1. Bibliothéconomie
- 2. Management, recherche opérationnelle appliquée...
- 3. Imprimerie et reprographie
- 4. Rapport d'activité

F Audiovisuel.

G Utilisateurs.

H Aspects politiques, sociaux, économiques.

I N F O R M A T I Q U E

A Introduction à l'informatique

1. Initiation et vulgarisation
2. Généralités et philosophie

B Sciences et techniques au service de l'informatique

1. Mathématiques : algèbre de Boole
2. Reconnaissance des formes
3. Électrotechnique (électronique, cybernétique, télécommunication)
4. Automatique.

C Programmation

1. Langage
2. Technique
3. Fichier

D Matériels.

1. Ordinateurs
 - 1.1. Généralités et historique
 - 1.2. Hardware
 - 1.3. Software.
 - 1.3.1. Généralités
 - 1.3.2. Système d'exploitation
 - 1.3.3. Mode d'exploitation.
 - 1.4. Réseaux
2. Microprocesseurs
3. Matériels non programmables.

E Applications de l'informatique (sauf la documentation automatique)

1. Informatique de gestion.
2. Autres applications.

F

Mesures de performance informatique.

1. Audit
2. Moniteur hardware

MANAGEMENT

- A. Mathématiques de l'entreprise (probabilité - statistique - programmation linéaire et non linéaire - recherche opérationnelle - théorie des graphes - théorie des jeux)
- B. Organisation et gestion traditionnelles
- C. Principes scientifiques du management
1. Analyse de système
 2. Simulation
 3. Planification (méthode du chemin critique - méthode PERT)
 4. Programmation des décisions
 5. Gestion du personnel (gestion prévisionnelle - fonction continue)
- D. Management appliqué à l'informatique
1. Méthode informatique (analyse fonctionnelle, organique)
 2. Normalisation
 3. Personnel informatique
 4. Service informatique
- E. Matériel de bureau.

U S U E L S

A Bibliographies

B Dictionnaires

C Annuaires

D Catalogues

E Normes

F Divers

DIRECTION DE L'INFORMATION
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Affaire suivie par

Téléphone : (1) ~~730000~~ 539 25 75

Poste : 3094

Ref. Centre de documentation.

LISTE DES PUBLICATIONS EN SERIE

du Centre de documentation de la DIST.

Septembre 1981

- DES Informations/Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés.- Paris. 1972 →
- FCET. Automatique, informatique, mathématiques appliquées, recherche opérationnelle/ Association française pour la cybernétique économique et technique.- Paris. 1972 → paraître.- Paris. 1977 — 1979
- Actualités du CDSH/Centre national de la recherche scientifique, Centre de documentation sciences humaines.- Paris. 1978 →
- Advances in librarianship. New York. 1972 →
- Annuaire des thésaurus/Bureau national d'information scientifique et technique.- Paris 1975 — 1976
- Annual review of information science and technology/American society for information science.- Washington, DC. 1968 →
- Library information/Association of special libraries and information bureaux.- London. 1973 →
- Library proceedings/Association of special libraries and information bureaux.- London. 1973 →
- LAISE Newsletter/British library.- London. 1979 →
- La Banque des mots/Conseil international de la langue française.- Paris. 1971 — 1980
- Bibliographie. Documentation. Terminologie/Unesco, Division des bibliothèques, de la documentation et des archives.- Paris. 1970 — 1978
- Bibliographie de la France. 1ère partie : bibliographie officielle/Bibliothèque nationale.- Paris. 1975 →
- British library news/British library.- London. 1976 →
- Bulletin/Israel society of special libraries and information centres.- Tel Aviv. 1971 — 1980

- ulletin/Library of Congress, Processing department, Cataloguing service. - Washington, DC. 1976 →
- ulletin bibliographique du Centre de documentation/Ministère de l'Education nationale.- Paris. 1981 →
- ulletin bibliographique INTD/Institut national des techniques de la documentation.- Paris. 1976 →
- ulletin d'information/Bureau national de l'information scientifique et technique.- Paris. 1975 — 1979
- ulletin d'information/Mission interministérielle de l'information scientifique et technique.- Paris. 1980 →
- ulletin d'informations/Association des bibliothécaires français.- Paris. 1965 →
- ulletin de l'INRA/Institut national de la recherche agronomique.- Versailles. 1982 →
- ulletin de l'ISDS/Centre international d'enregistrement des publications en série.- Paris. 1974 →
- ulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques/Unesco.- Paris. 1972 — 1978
- ulletin de la Bibliothèque nationale.- Paris. 1976 →
- ulletin de la DICA/Ministère des universités, Service des bibliothèques, Division de la coopération et de l'automatisation. Paris. 1973 — 1978
- ulletin de liaison de la recherche en informatique et en automatique/Institut de recherche d'informatique et d'automatique.- Rocquencourt-Le-Chesnay. 1973 →
- ulletin des bibliothèques de France/Ministère des universités, Service des bibliothèques.- Paris. 1956 — 1962 - 1965 : lac : 1966 →
- ulletin du BIADI/Bureau inter administration de documentation informatique.- Paris. 1972 →
- ulletin du CIMAB/Centre d'information du matériel et des articles de bureau.- Paris. 1973 →
- e Bulletin du livre : revue bibliographique et d'information sur l'édition de langue française.- Paris. 1976 — 1979
- ulletin mensuel de la normalisation française/Association française de normalisation.- Paris. 1968 — 1978
- ulletin of the Medical library association.- Chicago, IL. 1979 →
- ulletin officiel du Ministère de l'éducation.- Paris. 1975 →
- ulletin signalétique. 101 : Sciences de l'information. Documentation/Centre national de la recherche scientifique, Centre de documentation.- Paris. 1970 →
- ureau et informatique : revue de l'actualité de l'organisation du bureau et de l'informatique.- Paris. 1970 →
- yte.- Peterborough USA.- 1982 →
- ABLIS.- Londres. 1980 →
- NRS Info.- Paris. 1981 →
- ODATA Newsletter/International council of scientific unions, Committee on data for science and technology.- Paris. 1976 →
- DM'7 Médiatique.- Paris. 1980 →
- ONSER. Columbus, OH. 1978 →

- Cahiers du groupe de travail analyse et expérimentation dans les sciences de l'homme par les méthodes informatiques/AF CET. Marseille. 1976 →
- Cahiers SEMA/Société d'études et de mathématiques appliquées. Montrouge. 1977 →
- Le Canal : bulletin d'information du Centre interuniversitaire de calcul de Grenoble.- 1974 →
- Communications of the ACM/Association of computing machinery.- New York. 1974 — 1979
- Computer design.- Winchester USA. 1982 →
- Computers and education.- Oxford. 1982 →
- Computers and law : the journal of the Society for computers and law.- London. 1978 →
- Computers and people. Newtonville, MA. 1969 — 1976
- Computers and the humanities.- New York. 1968 →
- Computers networks : the international journal of distributed informatique.- Amsterdam. 1977 →
- Computing reviews/Association for computing machinery.- New York. 1974 — 1978
- Computing surveys/Association for computing machinery.- New York. 1974 — 1978
- Courrier ANVAR.- Paris. 1981 →
- Le Courrier de l'informatique.- Paris. 1975 →
- Le Courrier de la microcopie.- Paris. 1978 →
- Courrier de la normalisation/Association française de normalisation.- Paris. 1976 — 1979
- Courrier du CNRS.- Paris. 1981 →
- Creative computing.- Morristown USA. 1982 →
- DGT Revue de presse. Paris. 1981 →
- DOGE : Documentation automatisée en gestion des entreprises.- Grenoble. 1981 →
- Database.- Weston, CT. 1979 →
- Datamation.- Barrington, IL. 1969 — 1977
- Documentaliste. Sciences de l'information/Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés.- Paris. 1967 →
- Documentation et bibliothèques.- Montréal. 1973 →
- ECSSID Bulletin/International social science council.- Vienne. 1979 →
- ERIC/IR UPDATE : occasional newsletter of the Clearinghouse on information resources, School of education.- Syracuse, NY. 1970 — 1976
- EURONET DIANE News.- Luxembourg. 1978 →
- Electronique actualités.- Paris. 1980 →
- Enjeux.- Paris. 1980 →
- FID News bulletin/International federation for documentation.- The Hague. 1972 →
- Gazette de l'audiovisuel/Cercle de la librairie, Groupe audiovisuel de l'édition.- Paris. 1976 — 1977
- Guide européen des produits logiciels [GEPL] .- Rocquencourt-Le-Chesnay. 1976 →

- IBM Informatique.- Paris. 1970 — 1975
- IFLA Journal/International federation of library associations.- The Hague. 1975 →
- IMC Journal/International micrographics congress. Del Mar, CA. 1977 — 1981
- INFOTECTURE.- Paris. 1979 →
- ISIS Newsletter/International labour office, Bureau of information systems.- Geneva. 1974 — 1977
- Informatik : Theorie und Praxis der wissenschaftlich-technischen Information/Zentralinstitut der Deutschen Demokratischen Republik.- Berlin. 1973 — 1977
- Information et documentation/Association nationale de la recherche technique.- Paris. 1967 — 1979
- Information management.- Amsterdam. 1980 →
- Information processing and management : libraries and information retrieval - systems and networks.- Oxford ; New York. 1963 →
- Information processing letters : a journal devoted to the rapid publication of short contributions in the field of information processing.- Amsterdam. 1971 — 1981
- Information retrieval and library automation.- Mount Airy, MD. 1972 →
- The information scientist/Institute of information scientists.- London. 1973 — 1978
- Informatique et études médiévales.- Paris. 1980 →
- Informatique et gestion : revue de l'AFCEP et de l'AFIN/Association française pour la cybernétique économique et technique, Association française des informaticiens.- Paris. 1968 →
- Informatique et sciences humaines.- Paris. 1973 →
- L'Informatique nouvelle.- Paris. 1970 →
- L'Informatique US en direct. Ed. française.- Boulogne. 1981 →
- L'Inriathèque.- Rocquencourt. 1981 →
- Interlending review : journal of the British library lending division.- Boston Spa. 1973 —
- International cataloguing : quarterly bulletin/IFLA international office for UBC.- Edinburg. 1974 →
- International forum on information and documentation/International federation for documentation.- The Hague. 1975 →
- International journal of computer and information science.- New York. 1972 — 1981
- Le Journal de la télématique.- Paris. 1981 →
- Le Journal de PASCALINE/Centre national de la recherche scientifique, Centre de documentation scientifique et technique.- Paris. 1978 →
- Journal of chemical information and computer sciences/American chemical society.- Washington, DC. 1978 →
- The Journal of documentation: devoted to the recording, organization and dissemination of knowledge/Association of special libraries and information bureaux.- London. 1973 →
- Journal of information science : principles and practice/Institute of information scientists.- Amsterdam. 1979 →

- Journal of library automation/American library association, Information science and automation division.- Chicago, IL. 1968 →
- Journal of the American society for information science.- Washington. 1980 →
- Journal of the Association for computing machinery.- New York. 1974 →
- Journal officiel de la République française.- 1974 →
- Kilobaud microcomputing.- Peterborough USA. 1982 →
- The LARC reports/LARC association.- Peoria, IL. 1973 — 1975
- La Lettre 101/Ministère de l'industrie.- Paris. 1981 →
- La Lettre de la DRUI/Délégation aux relations universitaires internationales.- Paris. 1980 →
- La lettre de TELETEL.- Paris. 1979 →
- Lettre mensuelle du CIBD.- Paris. 1980 →
- Library association record : official journal/Library association.- London. 1975 — 1979
- Library computer equipment review.- Westport, CT. 1980 →
- Library management.- Bradford. 1980 →
- Livres de France.- Paris. 1979 →
- Livres hebdo.- Paris. 1979 →
- MSH Informations/Maison des sciences de l'homme.- Paris. 1976 →
- Medical informatics.- London. 1978 →
- Le Médiéviste et l'ordinateur.- Paris. 1979 →
- Methods of information in medicine : journal of methodology in medical research information and documentation = Methodik der Information in der Medizin : Zeitschrift für Methodenlehre der medizinischen Forschung Information und Dokumentation.- Heidelberg. 1973 →
- Microsystèmes.- Paris. 1978 →
- Microtechniques.- Paris. 1980 →
- Minis et micros.- Paris. 1975 →
- Mitteilungsblatt/Verband der Bibliotheken des Landes nordrhein-Wesfalen.- Bochum. 1967 — 1978
- Le Monde informatique.- Paris. 1981 →
- Nachrichten für Dokumentation : Zeitschrift für Information und Dokumentation/Deutsche Gesellschaft für Dokumentation.- München. 1973 — 1978
- National library news/National library of Canada = Nouvelles de la Bibliothèque nationale/Bibliothèque nationale du Canada.- Ottawa. 1976 →
- Network : international communications in library automation/LARC association.- Tempe, AZ. 1974 — 1976
- Note d'information/Direction des Archives de France, Service de l'informatique.- Paris. 1973 →
- Le Nouvel automatisme/Association française pour la cybernétique économique et technique.- Paris. 1974 →

- Nouvelles du livre ancien/Bibliothèque nationale, Service du livre ancien. Institut de recherche et d'histoire des textes. Section de l'Humanisme.- Paris. 1974 →
- OCLC Newsletter/Ohio college library center. Columbus, OH. 1973 →
- On line.- Weston, CT. 1979 →
- On line review.- Oxford. 1977 →
- L'Ordinateur individuel.- Paris. 1982 →
- Outlook on research libraries: the monthly review of national and international developments influencing research library management.- Lausanne. 1978 →
- Problèmes audiovisuels.- Paris. 1981 →
- Proceedings of the... Clinic on library applications of data processing.- Champaign, IL. 1966 →
- Program : news of computer in libraries/Association of special libraries and information bureaux.- London. 1967 →
- Programme général d'information - Bulletin de l'Unisist/Unesco.- Paris. 1975 →
- Le Progrès scientifique.- Paris. 1982 →
- Le Progrès technique/Association nationale de la recherche technique.- Paris. 1976 →
- R and D projects in documentation and librarianship/International federation for documentation-The Hague. 1975 →
- Rapport annuel d'activité du BNIST/Bureau national de l'information scientifique et technique, puis de la MIDIST.- Paris. 1974 →
- Référence/IAURIF - DCID.- Paris. 1979 →
- Reproduire.- Paris. 1980 →
- Revue/Organisation internationale pour l'étude des langues anciennes par ordinateur.- Liège. 1968 →
- Revue de l'Unesco pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique.- Paris. 1979 →
- Revue du SCOM/Service central d'organisation et méthodes.- Paris. 1970 →
- Revue française des télécommunications/Secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications, Direction générale des télécommunications.- Paris. 1971 →
- Sonovision.- Paris. 1978 →
- Sonovision hebdo.- Paris. 1978 →
- Studies in library management.- London. 1977 →
- TA informations : revue internationale du traitement automatique du langage/Association pour le traitement automatique du langage.- Paris. 1965 →
- Technique et culture.- Neuilly sur Seine. 1981 →
- Temps réel.- Paris. 1981 →

UTLAS Newsletter.- Toronto. 1977 →

VIDEOTEX.- Paris. 1980 →

Vine : a very informal newsletter on library automation/University of Southampton.-
Southampton. 1974 →

Zentralstelle für maschinelle Dokumentation.- Frankfurt am Main. 1968 →

Zéro un informatique hebdo. Paris. 1969 →

Zéro un informatique mensuel. Paris. 1970 →

ANNEXES

TROISIEME PARTIE

"Division Utilisateurs"

Préambule

Dans la perspective des actions de valorisation que se propose d'engager la "Division Utilisateurs", le présent questionnaire entend contribuer à une meilleure intelligence de la politique documentaire conduite par l'ensemble des établissements publics ou privés ne relevant pas du Service des Bibliothèques ou de la Direction du Livre mais jouant un rôle important dans les échanges documentaires nationaux.

Ces établissements, choisis à partir des résultats de la dernière enquête connue sur le prêt inter-bibliothèques, jouent un rôle de prêteurs et/ou d'emprunteurs réguliers en liaison avec une ou plusieurs bibliothèques universitaires.

Cette enquête, dont les modalités de réalisation par la DIST ou par un organisme de sous-traitance devront être examinées avec soin, est un préalable indispensable à toute action de valorisation. Cependant, la connaissance des échanges documentaires et des attentes des établissements recensés ne constitue qu'un aspect d'une politique de valorisation dont le complément dépend de la capacité de la DIST à offrir des solutions concrètes (catalogues collectifs, aide à la création de banques de données) aux problèmes éventuels rencontrés par ces établissements.

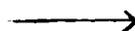
Etablissements signalés comme emprunteurs

Organismes

B.U. qui les ont signalés

C.E.A. - Saclay - - - - -	Toulouse - section Sciences
N.R.Z. - Ysuy-en-yosas - - - - -	Museum d'Histoire Naturelle
stom. - Bondy - - - - -	- - - - - +1 -
laboratoires SERVIER - Neuilly - - - - -	B.I.U. de Pharmacie - Paris
S.A. - Lyon - - - - -	Grenoble - section Sciences
E.N. - Grenoble - - - - -	Grenoble - section Médecine
I.P.T. - Marseille - - - - -	Aix-Marseille (St Charles) -
le vétérinaire - Toulouse - - - - -	Aix-Marseille - Médecine - Gussieu - sciences. Strasbourg - sciences.
e F. Badesse - Caen - - - - -	Dijon - section Médecine Caen - Sciences Reims - Médecine
I.R. - Le Mans - - - - -	Tours - section Médecine Angers - Reims -

T. S. V. P



Ecole des Mines - Paris	Aix-Marseille (St Jérôme)
	Bordeaux
	Besançon - Sciences
Centre International de l'Enfance	Reims - Médecine pharmacie
	Brest - Médecine
	Lille - Médecine
	Caen - CHU
	Bordeaux - Médecine
A.D.D.M - Paris	Académie de Médecine - Paris
	Caen - CHU
Institut Pasteur	Amiens - Médecine
	Angers - Médecine
	Brest - "
SPECIA	Caen - CHU
	Reims -
EA - Saclay	Brest -
	Aix-Marseille (Lumigny)
CERDIA - Mastig	Compiègne
I.F.P. Reuil-Malmaison	"
CNRA - Versailles	Angers
	Montpellier - Sciences
	Bordeaux - Sciences
CNRZ - Joy-en-Josas	Clermont-Ferrand
Rhône-Poulenc - Lyon	Brest - Médecine
	Aix-Marseille - Sciences
C.E.N. Grenoble	Grenoble + Médecine
INGREF - Nancy	Aix-Marseille
	Montpellier - Sciences
	Bordeaux - Sciences
Ecole vétérinaire - Toulon	Amiens -
Centre - F. Bacille - Caen	Caen - CHU
Laboratoire Arago - Banyuls	Brest - Médecine

QUESTIONNAIRE

Objet: Politique documentaire des établissements concernés par la présente enquête.

Politique d'acquisition:

domaine(s) couvert(s) :

acquisition (systématique) de tout type de documents dans un domaine donné et / ou choix sélectif en fonction du type de document.

Budget (an. réf. 80)	Somme allouée	Nombre de titres	fr. / litr	
Monographies				
Périodiques				
Thèses				
Rapports de rech.				
Congrès				
Brevets				
Autres				

Part des documents acquis par échanges :

Part des documents acquis par dons :

Emprunts effectués par le centre de documentation:

	Volume global	fr. / étr.	
Monographies			
Périodiques			
Littérature grise			

Instruments bibliographiques (identification) à l'origine de la demande du chercheur:

	fr. / étr. (par ordre de préférence)	Taux de satisfaction
Répertoires:		
Catalogues édit		
Publications spécia.		
Bibliographies man.		
Banques de données		

Banques de données : raisons de la satisfaction ou de l'insatisfaction du chercheur et / ou du documentaliste

Serveur(s)

Logiciel(s) maniabilité

Adéquation du contenu

Budget et taux d'interrogation (année de réf. 1980)

Nature et formation de l'interrogateur.

modes d'exploitation :

- Achat des bandes et exploit. locale pour usage interne

se : type de données

traitement < - " - -
conversationnel.

- Interrogation à distance

banque : type de données

origine fr. nouveaux
étr.

Souhait d'utilisation d'autres banques existantes :

Souhait de création d'autres banques de données
(secteur, types d'information)

Instrumente de localisation utilisés par le centre de documentation

Catalogues de bibliothèque :

Catalogues collectifs :

Procédures empiriques :

Catalogues collectifs

utilisation de catalogues collectifs régionaux, nationaux ou étrangers

raisons du choix :

taux de satisfaction (mise à jour, complétude etc) :

participation :

suggestions et attentes :

Interlocuteurs (organismes prêteurs)

- Nationaux (CNRS, INSEE, ^{CNDR} grands établissements publics ou privés).

- Régionaux (BU, BM, établissements homologues etc.)

Prêts consentis par le centre de documentation

Participation au prêt interbibliothèques ou à toute autre forme de prêt.

- Sous quelles conditions :
- Origine et traitement des demandes
- Support du document prêté (original, photocopie, microfiche)

	Nombre de prêts	fr.	étr.
Monographies			
Périodiques			
Autres documents			

Banques de données :

- type d'information
- secteur
- Autres organismes participant à la production
- Utilisation de la Banque :
 - par les organismes producteurs
 - par d'autres organismes fr/étr.
- Souhaits quant à la participation à d'autres banques données.

1ère fiche

CARACTERISATION DU CHERCHEUR

- Théoricien/expérimentateur
- Mono/pluridisciplinaire
- Sujet de recherche (le sien, celui du labo)

Culture scientifique générale (formation).

Bibliothèque personnelle :

- Contenu
- Part de la photocopie (intégralement/sommaire)
- Lit-il ce qu'il photocopie ?
- Met-il en commun des photocopies avec des collègues ?

o Attitude par rapport à la rédaction d'articles de vulgarisation, de monographies, de mélanges et à l'alimentation éventuelle de B. de D.

o A-t-il une réflexion critique par rapport à l'IST ?

o Opinion sur les éditeurs scientifiques (France/étranger).

2è fiche

RECHERCHE PROPREMENT DITE

- Rôle respectif de la discussion avec ses voisins, téléphone, ~~télex~~, correspondance, séminaires (choix, fréquence, sujet des séminaires), "conférences d'intérêt général", congrès.

- Répartition géographique de ses contacts (facteurs des choix).

3è fiche

LECTURES

- Articles de revue (dont littérature tertiaire) sur son sujet d'étude) ?
- Monographies (manuels etc.)
- Mélanges (par rapport aux congrès).

Littérature grise :

- Que reçoit-il directement ? le lit-il (survol/étude) ?
- Consulte-t-il celle reçue ailleurs ?
- Conservation (durée, raison) ?
- La remplace-t-il si elle devient une publication ? (substitue-t-il le rapport édité au pré-rapport ?).

Banques de données factuelles + manuels et tables.

4è fiche

RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

- En fait-il une systématiquement avant de débiter une recherche ?
- Comment la fait-il ?
 - Collège invisible
 - Références dans des articles etc.
 - Bases bibliographiques

Critiques (indexation, thesaurus, pertinence/exhaustivité ?).

RECHERCHE DE DONNEES EXPERIMENTALES, DE FORMULES DE PROGRAMMES TOUT FAITS

- Fichiers manuels
- Fichiers automatiques
- Manuels ou tables
- Articles
- Constat de lacunes
- Utilise-t-il la sous-traitance associée à certaines banques, (par exemple THERMODATA).

5è fiche

LE CHERCHEUR ET LES CENTRES DE DOCUMENTATION

Collaboration du personnel du centre dans la division du travail documentaire.

Opinions sur :

- les délais
- acquisition après demande
- prêt-inter.

Durée du prêt et disponibilité des ouvrages, exhaustivité par rapport à ses besoins (hasard ou politique délibérée).

Les effets d'une automatisation éventuelle du centre de documentation.

Part de l'achat par le laboratoire (répartition concertée ou non, par type d'ouvrages, usuels ou non).

5 - 8 JANV 1982

SYNTHESE RAPIDE DES DOSSIERS RECUS

A LA SUITE DE LA LETTRE CIRCULAIRE DU 21/10/81

--:--:--

1°) Sur un total de 124 projets reçus à la suite de la lettre circulaire du 21/10/81, 6 domaines d'intervention peuvent être retenus,

- B - Bases et banques de données
- C - Catalogues collectifs, réseaux, production et stockage de référence, ...
- E - Edition scientifique et technique
- F - Formation
- M - Matériel
- R - Recherches en sciences de l'information

L'origine de la demande est identifiée par des chiffres allant de 1 à 6 selon que le projet émane d'universités, d'UER, de BU ou BIU, de laboratoires ou instituts, d'associations professionnelles, enfin de grandes écoles.

2°) Synthèses par domaine

- B - Sur 38 projets de bases et banques de données :

- . 2 émanent d'universités
- . 4 d'UER
- . 9 de BU ou BIU
- . 18 de laboratoires ou d'instituts
- . 5 de grandes écoles scientifiques et techniques

- C - Catalogues collectifs, réseaux, stockages de référence, etc.

Les 25 premiers projets instruits (4 autres sont en cours d'instruction) se répartissent entre

- . les Universités (5 projets)
- . les UER (1)
- . les BU ou BIU (13)
- . les laboratoires ou instituts (5)
- . une association professionnelle, l'ADBS, a, quant à elle, fait parvenir un projet.

Les 4 projets du deuxième lot de dossiers émanent

- . d'une UER (1 projet)
- . de BU et BIU (2)
- . d'1 centre universitaire.

Ces projets ne comportent pas d'évaluation financière ni en personnel.

- E - Edition scientifique et technique

14 projets relèvent de ce domaine dont 7 pris sous leur responsabilité par des universités, 3 présentés par des UER, 3 par des laboratoires ou instituts et 1 par une grande école.

Il serait peut-être souhaitable de prendre acte des projets ainsi reçus tout en décrivant à chacune des universités en cause le projet de la DIST en matière de diffusion des publications universitaires quelles qu'elles soient, afin de les inclure dans ce projet ultérieurement (si elles le souhaitent).

- F - Formation

Sur 18 projets :

- . 2 émanent d'universités
- . 5 d'UER
- . 6 de BU ou BIU
- . 1 de laboratoires ou d'instituts
- . 4 de grandes écoles.

- M - Matériel

Sur un total de 23 projets

- . 5 émanent d'universités
- . 4 d'UER
- . 10 de BU ou BIU
- . 4 de laboratoires ou d'instituts.

- R - Recherche en sciences de l'information (RSI)

Six projets relèvent de ce domaine encore mal défini

- . 1 d'une université
- . 4 d'UER
- . 1 d'un laboratoire ou institut.

°0°

./.

INFORMATISATION
DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Introduction

Les bibliothèques universitaires françaises utilisent encore des procédures essentiellement manuelles pour la gestion de leurs fonds documentaires. Cette situation est de plus en plus préjudiciable à leurs différents utilisateurs et aux bibliothèques elles-mêmes (répétition de tâches fastidieuses, accès de plus en plus difficile aux documents possédés par les bibliothèques et insuffisamment répertoriés).

Pour des raisons diverses, les BU françaises accusent un important retard en matière d'informatisation par rapport à leurs homologues étrangères. En effet, elles ne connaissent encore l'informatisation que sous deux aspects, certes très utiles, mais aussi très limités :

- la participation à un ou plusieurs catalogues collectifs de périodiques (AGAPE, CPI ou IPPEC) ; la DBMIST développe actuellement un projet d'unification de ces différents catalogues collectifs qui se sont créés et développés indépendamment et sans concertation,
- l'implantation de terminaux permettant la recherche documentaire automatisée sur les bases et banques de données françaises et étrangères ; mais la recherche documentaire automatisée n'est que la modernisation de la recherche bibliographique manuelle et ne représente donc qu'un aspect particulier et très limité de l'informatisation des bibliothèques.

Un système informatisé de bibliothèque inclut l'ensemble des tâches de gestion bibliothéconomique des fonds documentaires (commandes, acquisitions, catalogage, circulation des documents et suivi statistique des différentes transactions). Il permet un traitement plus efficace de ces tâches et notamment :

- évite la répétition des tâches fastidieuses (par exemple, disparition du travail de duplication et d'intercalation des fiches),
- offre un accès généralisé et facilité aux catalogues de la bibliothèque,

- permet une circulation accélérée et mieux contrôlée des documents et une gestion du prêt local plus efficace,
- enfin et surtout, autorisera le catalogage partagé et offrira un prêt entre bibliothèques beaucoup plus développé, notamment si l'informatisation des bibliothèques est conçue dans la perspective d'un réseau de coopération et de partage des ressources.

Face à cette situation, la DBMIST a élaboré un plan d'informatisation des bibliothèques universitaires qui permette de mettre rapidement à leur disposition un système opérationnel répondant à l'ensemble des besoins.

Etant donné le retard déjà accumulé, il ne pouvait être question de refaire une étude globale pour concevoir le système idéal, mais il était au contraire nécessaire de partir des réalisations existantes, nombreuses à l'étranger, et de choisir celle(s) qui répondra(en)t le mieux à la demande actuelle.

Après étude de l'existant (Europe, Etats Unis, Canada), la DBMIST a articulé ses projets d'informatisation sur 3 pôles.

I - Le choix du logiciel MEDICIS

Ce logiciel conçu par un bibliothécaire français, Michel BOISSET - Directeur de la bibliothèque de l'Institut Universitaire Européen (IUE) situé à FLORENCE - est d'une conception moderne sur les plans bibliothéconomique et informatique. Il reprend et développe les réflexions menées par un groupe de bibliothécaires français dans les années 1970 pour le projet CAPAR (catalogue partagé).

I.1 - Plan bibliothéconomique

- C'est un système intégré articulant autour de quelques fichiers (les documents, les "partenaires" : bibliothécaires, fournisseurs, lecteurs de bibliothèques, etc.) l'ensemble des fonctions d'une bibliothèque : gestion des commandes, acquisitions, bulletinage (gestion de l'arrivée des fascicules de périodiques), catalogage et circulation des documents. C'est un des rares systèmes existants (avec ILS : Integrated Library System, développé par la National Library of Medicine, USA) qui présente une approche globale des fonctions à informatiser dans une bibliothèque.
- Les dialogues du système sont fondés sur les méthodes de travail manuelles des bibliothécaires (notamment catalogage respectant l'application française des normes internationales ISBD ou description bibliographique internationale normalisée) alors que la plupart des systèmes existants introduisent des notions très différentes (format et codification sophistiquée des données bibliographiques) impliquant une formation lourde au système.
- Le système MEDICIS est fondamentalement conçu en vue de la coopération entre bibliothèques (partage du catalogage, prêt interbibliothèques, coordination des acquisitions).

1.2 - Plan informatique

- Le système MEDICIS est de conception informatique avancée :
 - . il utilise un SGBD moderne de type CODASYL (TEMIS développé par la société TITN), ce qui le rend très modulaire et évolutif,
 - . il est totalement conversationnel,
 - . l'architecture du réseau repose sur un concept de bases de données répartie, qui permet toutes les fonctions de communication et de partage des ressources nécessaires à la coopération, tout en évitant la centralisation des fonctions de gestion locale, garantissant ainsi une disponibilité maximale pour chaque bibliothèque.
- Le système MEDICIS fonctionne sur la gamme MITRA de la société SEMS. Un projet d'implantation de TEMIS sur MINI 6 est actuellement à l'étude.

1.3 - Etat actuel et développements prévus

- Le système actuel (version 0) est opérationnel à la bibliothèque de l'IUE à FLORENCE, mais n'est pas généralisable en l'état : manque de documentation, messages en italien, fonctions à compléter, maintenabilité insuffisante.
- La bibliothèque du futur musée national des sciences et de l'industrie du Parc de la Villette ayant choisi d'utiliser le même système pour son informatisation, il a été décidé une industrialisation conjointe de ce logiciel en France par une SSCI pour qu'il soit maintenable et diffusable avec les meilleures garanties de sécurité de fonctionnement.
- La documentation (spécifications fonctionnelles) pour la version I (version française) est en cours d'achèvement (prévu fin avril).
- Une première implantation pilote est prévue par la DBMIST à l'automne 1982 à la bibliothèque universitaire du campus scientifique d'ORSAY.
- La DBMIST prévoit d'implanter ensuite progressivement ce logiciel dans différentes bibliothèques universitaires à partir de 1983.
- Les développements futurs concerneront, d'abord, des compléments à apporter à la version 1 (interrogation du catalogue par les lecteurs, nouvelles transactions, utilisation du crayon optique pour la circulation des documents, etc.) qui sera donc remplacée par une version 2 puis la mise au point d'une version 3 qui mettra en oeuvre le fonctionnement en réseau (dialogue entre machines).
- La transposition du logiciel MEDICIS sur d'autres matériels est envisagée, notamment par la Bibliothèque Nationale italienne de FLORENCE sur DPS 7.

II - Le choix du logiciel SIBIL

Il n'a pas paru souhaitable à la DBMIST d'orienter toute son action en matière d'informatisation sur un seul logiciel n'ayant pas encore été exploité en dehors du site où il a été conçu. En conséquence, la DBMIST a également décidé de mener une expérience pilote d'implantation d'un système de conception plus classique, utilisant un ordinateur centralisé, mais qui présente l'avantage d'avoir été rôdé sur plusieurs sites : le système SIBIL développé par la bibliothèque cantonale et universitaire de LAUSANNE.

II.1 - Plan bibliothéconomique

- Parmi les systèmes de ce type (fonctionnement sur des ordinateurs puissants et centralisés), le système SIBIL est certainement mieux adapté au contexte français :
 - . le format de structuration des données bibliographiques est très proche du format utilisé par la Bibliothèque Nationale de PARIS,
 - . l'ensemble des dialogues est en français, ainsi que toute la documentation existante (dont un ouvrage complet sur le système).
- Le système est de conception plus traditionnelle : intégration relative des fonctions par rapport aux fichiers (acquisitions, catalogage et prêt).
- L'équipe de la bibliothèque cantonale et universitaire connaît bien les problèmes des bibliothèques universitaires : le système SIBIL a été développé dans un contexte de collaboration très concrète entre bibliothécaires et informaticiens.
- Plusieurs responsables de bibliothèques universitaires françaises ont eu l'occasion de suivre des présentations du système SIBIL et un rapport favorable à l'utilisation de ce système avait été rédigé en 1980.

II.2 - Plan informatique

- Le système SIBIL fonctionne sur un ordinateur IBM 4341 sous CICS.
- La conception du logiciel est plus ancienne que celle de MEDICIS et ne repose pas sur l'utilisation d'un système de gestion de base de données.
- Le système met en oeuvre un nombre important de traitements en différé et, jusqu'à ses plus récents développements actuellement en cours, n'était véritablement conversationnel que pour le prêt des documents.

II.3 - Etat actuel et développements futurs

- Une première implantation de SIBIL est prévue par la DBMIST sur le Centre National Universitaire Sud de Calcul (CNUSC) pour la BIU de MONTPELLIER en 1982. Equipé de matériel IBM, le CNUSC dispose de la configuration nécessaire pour cette implantation.
- Il est envisagé de l'étendre ensuite aux BIU de BORDEAUX et éventuellement de TOULOUSE, en reliant ces bibliothèques au CNUSC.
- La bibliothèque cantonale et universitaire de LAUSANNE (BCUL) poursuit le développement de SIBIL et offrira prochainement le catalogage en conversationnel et ultérieurement l'interrogation du catalogue en ligne par les lecteurs, puis la fonction de bulletinage.
- Parallèlement, la BCUL étudie le fonctionnement de SIBIL au sein d'un réseau (projet REBUS).

III - L'utilisation de micro-ordinateurs dans les bibliothèques

La généralisation d'un système tel que MEDICIS ou SIBIL s'échelonne sur plusieurs années (problème de coût, de formation du personnel et de charge de travail pour la mise en place, d'organisation et d'état d'esprit des BU pour recevoir un système global d'informatisation). C'est pourquoi, parallèlement à l'utilisation des systèmes MEDICIS et SIBIL, la DBMIST a décidé d'offrir aux BU des solutions complémentaires, transitoires et modulaires. Ainsi, le développement d'applications limitées et autonomes (saisie du catalogage, système de gestion locale du prêt ou encore du bulletinage) est à l'étude et a pour but :

- de répondre à des besoins ponctuels urgents (saisie et reproduction facilitée des fiches de catalogue, gestion plus efficace du prêt, etc.),
- d'introduire l'informatique "en douceur" dans les BU en permettant l'apprentissage de l'utilisation de l'outil informatique sans présenter la complexité d'implantation d'un système intégré,
- de préserver l'avenir en offrant des systèmes permettant le stockage de l'information pour son chargement ultérieur sous MEDICIS ou SIBIL.

Ces systèmes ne sont donc pas concurrents des systèmes tels que MEDICIS ou SIBIL permettant la gestion de fichiers volumineux (de 100 000 à 2 millions de références bibliographiques), mais peuvent apporter une aide précieuse aux BU sous forme de systèmes autonomes, limités, plus proches de la bureautique que de l'informatique classique.

Le premier projet en cours (spécifications fonctionnelles rédigées) concerne la saisie du catalogage et le système devra assurer à la fois la production des différentes fiches nécessaires aux bibliothèques et le stockage de cette information selon un format d'échange de données bibliographiques permettant une récupération ultérieure sur

un système plus puissant. A terme, les micro-ordinateurs disposant de ce programme de saisie pourront éventuellement être utilisés en périphérie des systèmes intégrés (notamment MEDICIS) comme terminaux "intelligents." (par exemple, fonction de saisie et de contrôle syntaxique du catalogage). La réalisation de ce premier logiciel sur micro-ordinateur est prévue pour l'automne 1982.

Conclusion

La DBMIST prépare donc l'implantation de deux systèmes similaires, mais de générations et de conceptions différentes. Cela permettra de maîtriser les deux approches en matière d'informatisation des bibliothèques : l'approche centralisée et l'approche répartie. Le problème de l'interconnexion future de ces deux systèmes sur le plan national se posera. Mais, quoi qu'il en soit, cette interconnexion devra être étudiée également sur le plan européen et les concepteurs de ces deux systèmes, Michel BOISSET et Pierre GAVIN, ont toujours fixé ce but dans leurs projets. Enfin, la mise en place rapide d'un système plus limité sur micro-ordinateur répond également à de nombreuses demandes ponctuelles tout en s'insérant de manière cohérente dans les projets futurs où l'informatique répartie et la connexion des réseaux joueront un grand rôle.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

LE MINISTRE DE LA CULTURE

à

Messieurs les Directeurs des grands établissements littéraires et scientifiques

Madame l'Administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de STRASBOURG

Messieurs les Présidents d'université

(à l'attention de M. les Directeurs des Bibliothèques d'université ou interuniversitaires)

S/C de Mesdames et Messieurs les Recteurs

Monsieur l'Administrateur Général de la Bibliothèque nationale

Messieurs les Conservateurs et Conservateurs en chef chargés de la direction d'une bibliothèque publique

S/C de Monsieur le Directeur du Livre et de la Lecture

S/C de Messieurs les Maires pour les Bibliothèques municipales classées.

Réf. 81.1821 du 2 décembre 1981

OBJET. : Réalisation d'un catalogue collectif unifié des publications en série.

Le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture réalisent actuellement un catalogue collectif unifié des publications en série, françaises et étrangères, présentes dans les bibliothèques françaises d'étude et de recherche, de lecture publique, et des centres documentaires les plus importants.

Cet instrument bibliographique vise à favoriser le prêt, les acquisitions et les échanges entre les bibliothèques. Il permet en effet de savoir à tout moment quels sont les titres de revues présents dans chaque bibliothèque participante ainsi que, pour chaque titre, l'état de la collection dans la dite bibliothèque. Entièrement automatisé, le catalogue collectif autorise l'interrogation et la mise à jour en mode dialogué mais aussi l'édition de catalogues de tous niveaux (national, régional, universitaire...).

Le catalogue collectif unifié est par nature une entreprise décentralisée. Des relais régionaux assurent la tenue et la mise à jour régulière des fichiers, en liaison avec le dispositif central. Ils conseillent et assistent les bibliothèques participant au nouveau catalogue.

.../...

1 - STRUCTURE

Le catalogue collectif présente deux composantes essentielles :

- une liste de titres, assortis d'un numéro de code, et d'une notice, l'un et l'autre permettant d'identifier, sans risque d'erreur, toutes les publications en série présentes dans l'ensemble des bibliothèques participantes.

- pour chaque titre, au regard de son numéro, l'indication également codée de chaque bibliothèque détentrice, ainsi que l'état de sa collection (date du plus ancien numéro, lacunes ou fin éventuelles de la collection).

*

*

*

En ce qui concerne la première composante, il a été décidé, pour mettre fin à la pluralité actuelle des procédés de signalement des titres, de se référer au fichier international du Centre international d'enregistrement des publications en série, qui tend à faire autorité dans le monde.

Cet organisme, et les centres nationaux qui lui sont associés, attribuent à chaque publication en série un n° de code -ou ISSN (international standard serial number)-, un titre clé, normalisé et indissociable de l'ISSN, et une notice bibliographique. Ces trois éléments, qui garantissent l'identité de la publication, seront donc utilisés dans le catalogue collectif national.

Il est à noter que toute publication en série traitée par le CIEPS et donc pourvue d'un ISSN pourra faire l'objet, par des procédés automatiques, d'un signalement normalisé ; l'ISSN permet, en effet, d'appeler le titre clé et la notice correspondants.

En revanche, bien des titres, notamment ceux des publications anciennes, n'ont pas encore été traités par le CIEPS ou ses centres nationaux. Il conviendra donc de les faire entrer dans le catalogue collectif unifié avec des procédures particulières, en leur attribuant durant le temps nécessaire à leur traitement par le CIEPS, un numéro d'enregistrement, un titre et une notice bibliographique.

La deuxième composante ne doit sa richesse, et son intérêt, qu'au nombre de bibliothèques participantes et à la fiabilité des informations fournies par chacune d'elles.

Déjà, bien des établissements ont adhéré à un système de catalogage collectif, et ont fourni de précieux renseignements sur la richesse et l'état de leurs collections de périodiques.

.../...

L'investissement ainsi réalisé n'est pas perdu, puisque les catalogues collectifs automatisés AGAPE (1), CPI (2) et IPPEC (3) sont mis par procédés automatiques aux normes rappelées ci-dessus et que leurs fichiers constituent le premier noyau du catalogue collectif unifié qui sera mis sur serveur très prochainement.

Enfin, le catalogue collectif unifié s'accroîtra ultérieurement de tous les renseignements que lui feront parvenir les bibliothèques selon les modes de participation définis ci-après.

Le passage de la première composante à la seconde s'effectue au moyen de l'ISSN ou, à défaut, du numéro d'enregistrement.

II MODALITES D'ENTREE DES INFORMATIONS DANS LE CATALOGUE UNIFIE

Toutes les informations sont fournies par les bibliothèques participantes. Cependant le mode d'introduction de ces informations dans le catalogue collectif unifié - qui combine toujours la première et la deuxième composante - est différent selon que le titre est déjà répertorié dans les catalogues AGAPE, CPI ou IPPEC, ou bien qu'il ne figure pas encore dans un système de catalogage collectif.

a) Pour tous les titres qui sont déjà répertoriés dans AGAPE, CPI ou IPPEC, l'enregistrement de la première comme de la deuxième composante dans le catalogue national est automatique puisque celui-ci résulte en premier lieu de la fusion de ces trois catalogues.

-
- (1) AGAPE : Application de la gestion automatisée aux périodiques. Catalogue collectif automatisé mis en place par la Bibliothèque de l'Université de Nice. Il compte 17 groupes thématiques ou régionaux répartis sur le territoire français.
 - (2) CPI : Catalogue des Périodiques Informatisé. Catalogue collectif automatisé mis en place par la Bibliothèque interuniversitaire de Grenoble et recensant les collections du département de l'Isère, du Puy-de-Dôme, du Bas-Rhin, du Rhône, des bibliothèques interuniversitaires de Bordeaux et de Montpellier et du groupe électronique de l'ADBS.
 - (3) IPPEC : Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours.

A ces systèmes participent aussi bien des bibliothèques publiques et des centres de documentation publics et privés que des bibliothèques universitaires.

Pour ces titres, l'enrichissement en ISSN ainsi que la substitution éventuelle de la notice bibliographique du CIEPS à la notice originale sont également effectués automatiquement par le Ministère.

b) Pour les titres qui ne figurent ni dans AGAPE ni dans CPI, ni dans l'IPPEC, l'enregistrement de la première comme de la deuxième composante se fait simultanément sur un même bordereau :

b 1 - Pour la première composante, deux hypothèses sont à distinguer, qui conduisent à renseigner le bordereau de façon différente :

- La publication en série a déjà fait l'objet d'un enregistrement dans le fichier international du CIEPS et est pourvue d'un ISSN ; il suffit que le bordereau fasse apparaître alors, pour la première composante, l'ISSN et le titre-clé.

- La publication en série n'a pas encore été enregistrée dans le fichier du CIEPS et est donc dépourvue d'ISSN. Le bordereau est rempli dans ce cas de façon très détaillée. La première composante doit en effet permettre d'identifier sans erreur la publication et de la faire entrer dans le catalogue collectif unifié. Elle doit en outre servir à demander l'attribution d'un ISSN et permettre l'enregistrement du titre dans le fichier du CIEPS. C'est pourquoi il est demandé, en plus, d'asortir le bordereau complet des photocopies de la page de titre et de la couverture du document considéré.

Cependant si cette publication, bien que dépourvue d'ISSN, est déjà connue du catalogue national c'est-à-dire si une bibliothèque a déjà procédé à son introduction dans le catalogue national, celle-ci s'est vue attribuer un numéro d'enregistrement. Dans ce cas, et si les bibliothèques peuvent avoir connaissance de ce numéro d'enregistrement, elles ne portent sur le bordereau que les renseignements simplifiés : numéro d'enregistrement et titre. Dans l'incapacité où elles seraient de connaître ces renseignements, elles remplissent le bordereau de manière complète, en l'accompagnant des deux photocopies ci-dessus définies.

b 2 - Pour la deuxième composante le bordereau est, quelle que soit l'hypothèse évoquée plus haut pour la première composante, renseigné de la même façon ; il comporte toujours l'indication codée de la bibliothèque détentrice et l'état de sa collection.

.../...

III PARTICIPATION DES BIBLIOTHEQUES

Le premier travail des bibliothèques consiste à identifier leurs titres par l'ISSN chaque fois que cela est possible (4). Cette précaution facilite la tâche des établissements qui souhaitent entrer dans le catalogue unifié : les bordereaux sont plus simples à traiter. En outre, cela rend l'enregistrement des publications en série dans le catalogue national plus fiable et plus rapide.

Outre ce travail d'enrichissement en ISSN de leurs fonds, la participation des bibliothèques peut revêtir des formes différentes selon qu'elles sont déjà associées aux catalogues AGAPE, CPI ou IPPEC ou qu'elles n'adhèrent pas encore à un système.

a) bibliothèques participant déjà aux catalogues AGAPE, CPI ou IPPEC.

Actuellement, ces bibliothèques ont entré soit la totalité de leurs fonds de publications en série soit seulement une partie de celui-ci (pour une seule discipline, une ou deux sections, par exemple).

Les titres que ces bibliothèques ont déjà fait entrer dans AGAPE, CPI ou IPPEC sont repris automatiquement, avec l'état des collections et les localisations correspondantes, dans le catalogue unifié. [cf II a)]. Les bibliothèques concernées n'ont donc rien à faire que des corrections éventuelles sur l'état de leurs collections. A cette fin, elles adressent à leur relais régional les bordereaux correspondants. Dans un proche avenir, ces corrections s'effectueront par terminal, et en mode dialogué, avec le Ministère gestionnaire du catalogue collectif unifié.

Les titres "nouveaux" (5) de ces bibliothèques doivent être introduits dans le catalogue national. Conformément aux instructions décrites en II-b, elles remplissent, en liaison avec leur relais régional, des bordereaux simplifiés ou complets selon le cas.

Les groupes AGAPE et les responsables de CPI joueront dans un premier temps, le rôle des relais régionaux. Ces relais sont chargés du contrôle et de la transmission au Ministère de l'ensemble des bordereaux.

- (4) A cet égard, des instructions plus précises seront données ultérieurement. Les bibliothèques devront se procurer auprès du CIEPS le registre ISDS sur microfiches, qui répertorie tous les ISSN attribués aux publications en série par cet organisme et ses Centres Nationaux. Le prêt de cette documentation pourra être organisé, éventuellement par le Ministère.
- (5) II peut s'agir des titres nouvellement acquis par les bibliothèques se rapportant aux fonds de publications en série qu'elles ont déjà enregistrés dans AGAPE, dans CPI ou dans l'IPPEC. Il peut s'agir aussi des titres des fonds de publications en série qu'elles n'ont encore jamais enregistrés dans AGAPE, dans CPI ou dans l'IPPEC (cas de bibliothèques, qui ne participent que partiellement à un catalogue et qui souhaiteraient y faire entrer la totalité de leurs collections).

.../...

b) Bibliothèques ne participant pas encore à un système de catalogage collectif.

Tant que des relais régionaux convenablement équipés n'auront pu être mis en place, les bibliothèques désireuses de participer au catalogue collectif unifié doivent le faire par l'intermédiaire des groupes AGAPE ou CPI. Le choix de l'un ou de l'autre système importe moins que par le passé, puisque la fusion de leurs bandes magnétiques dans le catalogue collectif unifié donne à toutes les bibliothèques, l'assurance d'obtenir les mêmes produits et services.

Les responsables d'AGAPE et de CPI donnent toutes indications utiles à ces bibliothèques sur les travaux préparatoires à effectuer. Ils décident de la prise en charge des bibliothèques, en fonction du degré d'avancement de ces travaux.

Dans tous les cas, les établissements doivent informer le Ministère de l'éducation nationale de leur adhésion à l'un ou l'autre système. Des réunions d'information seront organisées par les animateurs d'AGAPE et de CPI à des dates qui seront portées à votre connaissance.

Enfin, certaines bibliothèques, déjà automatisées ou en cours d'automatisation, ont procédé à la mise sur support magnétique de leur fichier de publications en série.

Elles peuvent entrer directement dans le catalogue collectif unifié en fournissant une bande magnétique, dans un format d'échange qui leur sera défini par le Ministère de l'éducation nationale. Elles pourront ensuite faire évoluer leur propre système vers celui du catalogue collectif unifié, après étude avec les responsables ministériels du catalogue collectif unifié.

La présente circulaire sera complétée par de nouvelles instructions au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Vous voudrez bien signaler, selon le cas, au Service des Bibliothèques ou à la Direction du livre et de la Lecture les difficultés que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ces instructions.

Dans une circulaire ultérieure, il sera précisé aux usagers du catalogue collectif les produits et les services que la DIST⁽¹⁾ pourra leur fournir. Il est donc souhaitable que vous adressiez à celle-ci la liste des usagers que vous estimez devoir être destinataires de cette circulaire.

Pour le Ministre de l'éducation Nationale
et par délégation :

Le Chef du Service des Bibliothèques

Pour le Ministre de la Culture
et par délégation :

Le Directeur du Livre et de
la Lecture



(1) Direction de l'Information Scientifique et Technique du Ministère de l'Education Nationale qui est chargée de l'automatisation du catalogue collectif national et de son exploitation.

Paris, le -3 FEV 1982

DIRECTION
DE L'INFORMATION
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

3, boulevard Pasteur, 75015 Paris
Tél. : (1) 539.25.75

DIST/ER/CL/MLD/N° 038

Le Directeur de l'Information
Scientifique et Technique

à

Messieurs les Directeurs des grands
établissements littéraires et scientifiques

Madame l'Administrateur de la Bibliothèque
nationale et universitaire de Strasbourg

Messieurs les Présidents d'université
(à l'attention de MM. les Directeurs
des Bibliothèques d'université ou
interuniversitaires)

S/C de Mesdames et Messieurs les Recteurs

Monsieur l'Administrateur Général de la
Bibliothèque Nationale

Messieurs les Conservateurs et Conservateurs
en chef chargés de la direction d'une
bibliothèque publique

S/C de Monsieur le Directeur du Livre et de la Lecture

S/C de Messieurs les Maires pour les bibliothèques
municipales classées.

OBJET : Informations sur le catalogue collectif unifié des publications en série.

Comme cela a été annoncé par la circulaire réf. 81.1821 du 8 décembre 1981, un catalogue collectif national automatisé des publications en série est en cours de constitution par fusion de trois catalogues automatisés existants : AGAPE, CPI et IPPEC. Ce catalogue, dont le service doit être ouvert avant la fin de 1982, présente certaines différences dans son organisation et dans son utilisation avec les catalogues existants.

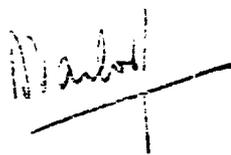
Je souhaite donc diffuser très largement une circulaire d'information sur l'organisation et le fonctionnement du futur catalogue, afin d'indiquer à tout organisme documentaire comment il peut y participer, et afin de faire connaître tant aux utilisateurs actuels des catalogues existants qu'aux utilisateurs potentiels du futur catalogue les produits et services qu'il mettra à leur disposition.

.../...

En conséquence je vous saurais gré d'établir la liste des organismes documentaires et des utilisateurs - notamment des utilisateurs finals - avec lesquels vous êtes en relation, ou dont vous pensez qu'ils y trouveraient leur intérêt, qui pourraient être destinataires de cette circulaire d'information.

Je vous serais reconnaissant de me faire parvenir cette liste avant le 1er mars 1982 à l'adresse suivante :

. Direction de l'Information Scientifique
et Technique
A l'attention de Monsieur LUPOVICI
3/5 boulevard Pasteur
75015 PARIS.



Denis VARLOOT

